

# Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 67  
Avril 2006

# Repères ...

Trois commerces ouvrent ou changent de main à WALDIGHOFFEN.  
Nous avons le plaisir de vous les présenter :

## La vie de nos commerces ...

➔ Le 1<sup>er</sup> avril 2006, le cabinet de  
« **Pédicure-Podologue** » est repris.

En effet, Sylvie NOIRAUX-HAEMMERLE vous informe de la cessation de ses activités à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006 au cabinet :



Immeuble Joseph Rapp  
4, rue des Curés Ditner  
68640 WALDIGHOFFEN  
Tél. : 03.89.07.99.06

et vous remercie pour la

confiance que vous lui avez accordée.

**Le cabinet est repris par Mademoiselle  
Aurore DELABARRE**

Sylvie NOIRAUX-HAEMMERLE continue ses activités au  
Cabinet de SIERENTZ.



➔ Le 1<sup>er</sup> avril 2006, ouverture au 1, rue du 19 Novembre de :  
« **La Cave de Ghislaine** »

Cave à Vins, Spiritueux, espace  
Cadeaux, ce commerce géré par  
Mme Enderlin, vous attend dans  
une ambiance chaleureuse.



## Sommaire ...

- Page 1 38 ans au service de WALDIGHOFFEN
- Page 2 Arrivées de personnel
- Page 3 Editorial du Maire
- Page 4 Conseil Municipal du 7 décembre 2005
- Page 17 Conseil Municipal du 9 janvier 2006
- Page 23 Conseil Municipal du 16 février 2006
- Page 31 Autorisations d'Urbanisme
- Page 32 Gestion de nos forêts
- Page 34 Souvenirs Société de Gymnastique
- Page 36 En bref ...
- Page 37 Héli-Secours 08
- Page 38 Association EVE
- Page 39 Etat Civil
- Page 40 Anniversaires
- Page 42 M. Antoine GISSINGER
- Page 43 Travaux de voirie
- Page 44 Site Lang - Suite Rénovation Mairie

➔ Le 2 mai 2006, ouverture au 36, rue du Mal Joffre de :  
« **Natur'Elle** »

Alimentation bio et naturelle,  
produits diététiques et cosméti-  
ques, vous seront présentés par  
Céline et Thierry.

Horaires d'ouverture :

Lundi : de 14 h 30 à 18 h 30

De mardi à vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h.

## Natur'elle

Alimentation Bio & naturelle  
Produits diététiques / cosmétiques



Rédaction - Documentation - Diffusion : Mairie de WALDIGHOFFEN  
Responsable de la publication : Jean-Claude SCHIELIN  
Mise en page : Francine HOFF  
Impression : Imprimerie KAUFFMANN - Tagsdorf

Photomontage

# Départ à la retraite de Ginette ST OERKEL



Plus de 38 années passées au service d'une même Collectivité !

Au service de 8 Municipalités successives et de 3 Maires, mais surtout au service de notre population de WALDIGHFEN et d'ailleurs, car nombreux auront également été les visiteurs extérieurs.

Tous se souviennent sans doute du sens de l'accueil de Ginette et de son infinie patience.

C'est avec beaucoup d'émotion que je vois partir M<sup>me</sup> STOERKEL après 17 années de collaboration directe dans une période de très forte évolution administrative, juridique, technique et démographique.

Au nom de mes prédécesseurs, de leurs Adjoints, de la Municipalité actuelle, des habitants de hier et d'aujourd'hui, dans l'incapacité de citer tous ces petits riens qui font les grands services, je dis à Ginette tout simplement **MERCI**.

Henri HOFF



Après trois années dans une entreprise privée où j'assumais les fonctions de secrétaire comptable, je suis entrée en service le 1<sup>er</sup> janvier 1968.

La secrétaire de Mairie de STEIN-SOULTZ (Mme KREUTTER) assurait alors l'intérim depuis le départ à la retraite de M. BOURQUARD, en 1965.

Pour compléter ma formation j'ai suivi les cours de l'EP.AS. (Ecole Pratique d'Administration de STRASBOURG) qui avait alors une antenne à MULHOUSE, et ai effectué des stages de formation tout au long de ma carrière.

Durant ces 38 ans, j'ai travaillé avec 3 maires.

A mes débuts, le village comptait 936 habitants.

Compte tenu de l'augmentation de la population et de la charge de travail, un agent à mi-temps a été embauché en janvier 1979.

En 1984, le poste a été transformé en poste à temps complet d'agent de bureau + garde champêtre.

A partir de 1984 la Commune a également embauché des stagiaires T.U.C., puis les C.E.S. La quasi-totalité des jeunes filles stagiaires au service administratif ont trouvé un emploi à l'issue de leur stage.

Par ailleurs, j'ai connu trois grandes transformations des locaux de la Mairie.

Les méthodes de travail ont évolué, on a passé de la vieille machine à écrire mécanique Remington, à la machine électrique, puis l'électronique, sans oublier la télématique, pour arriver à l'ordinateur.

Le grand pas vers la télématique a eu lieu en 1983, à l'issue de deux stages de formation de formateurs en Ardèche, que j'ai suivis en tant « que volontaire désignée !! »

Les secrétaires de Mairie des Communes les plus importantes ont participé (HIRSINGUE, FERRETTE, OLTINGUE) – j'étais la plus âgée !

Ginette STOERKEL



# Ghislaine MBROSS, nouvelle Secrétaire Générale



Ghislaine MROSS, 36 ans, rédacteur territorial, a intégré les services administratifs de la mairie le 2 janvier 2006, et occupe les fonctions de Secrétaire Générale depuis le 27 mars dernier.

Titulaire d'un D.E.S.S. en Aménagement et Développement Local, elle a interrompu son parcours professionnel pour prendre un congé parental de longue durée.

Mme MROSS réside actuellement à Lörrach, en Allemagne.

Elle a repris son activité, chez nous, depuis le 2 janvier, en remplacement de Ginette STOERKEL, dans une fonction qui demande, selon elle, polyvalence et sens de l'autonomie.

Ghislaine a pu, pendant 3 mois, s'initier à la vie de notre village et à l'activité administrative et financière de notre Commune, en tandem avec Ginette, dans une excellente ambiance de passage de relais.

C'est donc en toute confiance et en lui souhaitant beaucoup de satisfaction professionnelle et d'épanouissement personnel, que la Municipalité engage cette nouvelle période.

## Philippe SCHMIDLIN, Responsable de l'équipe des ouvriers communaux



Créé en septembre 2004, ce nouveau poste répond à la volonté de la Municipalité de porter désormais les efforts sur la propreté et l'embellissement de notre village.

Les principales qualités recherchées, à savoir :

- la capacité de diriger une équipe,
  - la forte motivation pour notre village,
  - le sens des relations et du service,
  - le permis poids lourds,
- ont occasionné un long délai de recherche.

Finalement, les premiers contacts avec Philippe à l'automne 2005, ont abouti en janvier dernier.

Nous comptons aussi beaucoup sur vous pour participer au fleurissement de WALDIGHOFFEN.

Monsieur Philippe SCHMIDLIN recevra en Mairie tous ceux qui auront des propositions à faire : les Mardi de 16 h à 18 h.



Nettoyage de caniveau rue de Ferrette



Merci d'éviter cela



La décharge avant nettoyage !



2



La décharge après le nettoyage par les ouvriers

# Editorial

"Les fleurs du printemps sont les rêves  
de l'hiver racontés, le matin, à la table des anges"

Khalil Gibran



En ce début de printemps 2006, je ne peux résister au plaisir de partager avec vous cette belle citation de Khalil Gibran, poète et peintre libanais du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Rêves ou cauchemar de l'hiver : comment avons-nous vécu cette récente saison ?

## L'hiver 2005/2006 :

Dès l'automne, alors que nous vivions une arrière-saison particulièrement douce et ensoleillée, on nous l'avait annoncé long et froid.

Après un mois d'octobre et un début novembre idylliques, graduellement, par paliers successifs, le froid s'est durablement installé, rigoureux sans être extrême cependant, durant des semaines et des mois.

Un hiver normal en quelque sorte pour notre région, comme dans le temps jadis, permettant à la nature de se réguler, de se reposer tout en se préparant calmement et de façon invisible, à une nouvelle explosion de vie.

## Qu'en reste-t-il ?

Les rêves d'une vie en renouvellement, quoique invisible ? Le cauchemar d'un monde triste et hostile ?

## Un enneigement exceptionnel :

Depuis des décades, nos massifs montagneux – dont les Vosges – n'avaient connu un enneigement aussi précoce et aussi important.

Le bouquet final nous est arrivé, tardivement il est vrai, fin mars, avec son manteau d'hermine épais de près de 60 cm jusqu'au fond de nos vallées.

De cette aventure exceptionnelle, qui n'a pas connu d'équivalent depuis janvier 1962 et dans laquelle on reconnaît désormais volontiers que nous avons plutôt mieux réussi la gestion que d'autres, il nous reste les souvenirs d'une beauté féerique que nous serions prêts à chercher ailleurs ...chèrement, avec beaucoup plus de difficultés et de compréhension.

## Qu'en reste-t-il ?

Les rêves d'une solidarité et d'une bonne humeur retrouvées dans certaines de nos rues locales. Richesse

de connaître enfin ses voisins proches autour d'un apéritif après une dure matinée de déneigement ?

Le cauchemar de la grogne, de l'insatisfaction, de l'invective contre les ouvriers communaux qui ont sillonné sans arrêt, jours et nuits, les nombreuses et longues rues locales, pour tenter l'impossible ?

## Une pluviosité compensatrice :

Le pire n'est pas arrivé, la neige est partie rapidement, sans inondation dévastatrice.

Depuis, les perturbations océaniques se succèdent régulièrement entre de belles périodes ensoleillées, douces et agrémentées par les chants de merles qui annoncent le printemps.

## Qu'en reste-t-il ?

Les rêves d'une année équilibrée avec des réserves d'eau souterraines reconstituées, de l'alternance entre les couleurs renouvelées et le gris passager, des promesses de fleurs de l'été et des fruits de l'automne ?

Les cauchemars de la contrariété et de la grisaille ?

## Un temps de fêtes et de répit :

Au milieu de la nuit, entre une saison de jours déclinants et une autre de retour vers la lumière, nous avons perpétué la tradition de nos fêtes de Noël et de Nouvel An.

Durant tous ces mois d'hiver, il nous a été donné un temps plus calme de réflexion pour resituer les vraies priorités, recadrer nos projets personnels et collectifs, reconsidérer les enjeux, repenser l'avenir et nos relations réciproques, repositionner notre place dans notre Communauté humaine proche.

## Qu'en reste-t-il ?

Rêves d'une vie chaleureuse dans une famille unie s'épanouissant dans une Communauté apaisée ?

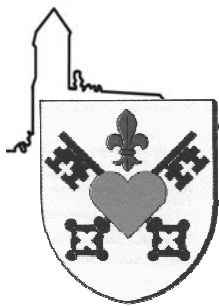
Rêves d'une nouvelle année s'ouvrant sur de nouvelles espérances ?

Cauchemars d'une vie finie, sans horizon et sans foi en l'avenir ?

En ces heures privilégiées du renouveau de la Nature, la réponse est dans notre capacité d'admirer les mille fleurs et chants d'oiseaux qui ouvrent désormais nos journées... Si nous savons encore nous asseoir à la table des anges !

Votre Maire Henri HOFF





# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 07 décembre 2005*

Le 07 décembre 2005, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 1er décembre 2005.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER Adjoint, Madame Françoise JERMANN Adjointe, Messieurs René EGLIN Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN (présent à partir de 20h - point 5.3.), Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs Dominique BILLAND, non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé.

Le Maire ouvre la séance à 19h15 en passant à l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DES REUNIONS DU 04 OCTOBRE 2005 ET 10 OCTOBRE 2005**

---

1.1. Procès-verbal du 04.10.2005 : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve ce compte rendu.

1.2. Procès-verbal du 10.10.2005 :

### Observations :

M. Raphaël KUENY souhaite souligner que c'est suite à son intervention que le point relatif à la régie directe pour le ramassage des déchets a été soulevé.

M. Michel NUSSBAUMER a parlé de l'éclairage public défaillant, (non relaté dans les points divers).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (deux abstentions : Mme Evelyne HERMANN et M. Jean-Pierre KRICK, absents lors de cette séance), approuve ce compte rendu.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- ❖ Section 3, n°371/10, d'une contenance de 2,14 ares
- ❖ Section 3, n°372/10, d'une contenance de 11,78 ares

**Locaux dans un bâtiment en copropriété – 4 rue des Curés Ditner**

**Appartenant à : SCI VAL DE L'ILL**

**Acquéreurs : M et Mme Richard HARTMANN**

## **3. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

---

### **3.1. Equipement salle culturelle et bibliothèque**

Monsieur le Maire propose le lancement d'une consultation pour l'acquisition de mobilier aménageant la salle culturelle et la bibliothèque.

Une première estimation évalue le coût à 25.555,00 € pour la salle associative et à 69.000 € pour la bibliothèque. L'Education Nationale chiffre le coût d'acquisition du matériel d'équipement de la Salle d'Informatique à 16.260 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un avis favorable au lancement d'une consultation et aux demandes de subventions pour l'acquisition de mobilier et de matériel pour l'aménagement de la salle culturelle, de la bibliothèque et du cybercentre.**

### **3.2. Autorisation du Maire d'ester en justice**

L'opération de référé en expertise est engagée auprès du Cabinet d'Avocat SOLER-COUTEAUX / LLORENS pour les litiges constatés. L'action porte sur les problèmes liés aux sondages de sols, chauffage (problèmes d'isolation et/ou de technique de distribution), mauvaise pose du carrelage, infiltrations dues à des impacts de vis.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à défendre les intérêts de la Commune sur ce dossier.**
- APPROUVE le choix du Cabinet SOLER-COUTEAUX / LLORENS pour défendre la Commune pour le référé en expertise et l'action en responsabilité contractuelle.**
- AUTORISE le Cabinet SOLER-COUTEAUX / LLORENS à ester en justice pour le référé expertise et pour l'action en responsabilité contractuelle.**
- AUTORISE le Maire à payer les dépenses correspondantes et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.**

### **3.3. Section élémentaire**

#### **3.3.1. Création d'une nouvelle sortie**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.10.2005	10.1.	Accès à l'école

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 04.10.2005, il avait été proposé de supprimer l'escalier actuel vers la salle polyvalente, et d'en créer un nouveau décalé vers le milieu de la cour. Un devis pour ces travaux a été demandé à l'entreprise ENCER. Il s'élève à 4.280,00 € HT.

La réalisation de cet escalier sera également accompagnée d'un nettoyage et d'un réaménagement complet du talus.

#### **3.3.2. Mise en place d'un garde corps**

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire de mettre en place un garde corps sur le muret près de la salle associative. Un devis a été demandé aux l'Ets ROMAN, pour la fourniture d'un garde corps de style identique à ceux déjà installés par cette même entreprise dans la cour de l'école. Le devis s'élève à 3.391,00 € HT.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la mise en place d'un garde corps sur le muret, pour un montant de 3.391,00 € HT soit 4.055,64 € TTC par les Ets ROMAN.**
- AUTORISE le Maire à régler la facture, le montant étant à prélever sur l'article 2313 opération 30 – Extension du groupe scolaire.**

#### **3.3.3. Mise en place d'un garde corps à l'intérieur de la salle associative**

La discussion s'engage sur la nécessité de mettre en place une protection dans la salle associative, au niveau du changement de niveau du sol, côté locaux de service. Cette protection pourrait être mobile, à l'aide d'une corde reliée par des piquets par exemple. Différentes solutions vont être étudiées.

### **3.4. Avenant au contrat d'assurance CIADE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'extension du groupe scolaire et au nouvel équipement des locaux de la Mairie, il y a lieu de remettre à jour la liste des bâtiments assurés, et de revoir la couverture du matériel informatique et bureautique.

A cet effet, il soumet au Conseil Municipal l'avenant multirisque proposé par la CIADE, et documentant les modifications.

La prime annuelle passe ainsi à 4.908,00 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°4 au contrat d'assurance multirisque, établi par la CIADE.**
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 616.**

### **3.4.1. Divers**

La discussion s'engage sur l'importance de vérifier que les associations utilisatrices de la salle associative possèdent une assurance à jour, garantissant les risques liés à l'exercice de leurs activités. M. Jean-Pierre KRICK rend les conseillers attentifs sur l'éventualité d'une clause de non-retournement.

## **4. RENOVATION DE LA MAIRIE**

---

### **4.1. Avenant n°3 au marché BILLAND**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
01.09.2004	2.1.	Attribution du lot n°04
18.02.2004	3.1.	Approbation de l'avenant n°01
24.03.2005	7.1.	Approbation de l'avenant n°02

Le Maire présente le projet d'avenant n°03 relatif au lot 04. Il a pour objet un changement de prestation prévue initialement au marché, n'entraînant pas de modification de prix : il s'agit du remplacement des quatre portes extérieures prévues en bois-alu par des portes en aluminium à rupture thermique.

Le montant du marché est inchangé : 52.803,68 € HT soit 63.153,21 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'avenant n°03, d'un montant de 0,00 €, relatif au marché passé avec l'entreprise BILLAND MENUISERIES, pour le lot 04 – Menuiserie bois/alu.**
- APPROUVE le remplacement des portes extérieures tel que présenté.**
- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°03 au marché conclu avec l'entreprise BILLAND MENUISERIE – Lot 04.**
- AUTORISE le Maire à régler la dépense, des crédits étant disponibles sur l'article 2313 opération 3 – Rénovation de la Mairie.**

### **4.2. Acquisition de logiciel : contrat SEGILOG**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'acquisition et de prestations de services concernant les nouveaux logiciels. Le contrat a pour objet la cession du droit d'utilisation des logiciels avec documentations d'utilisation et la fourniture par SEGILOG d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (maintenance, adaptation des logiciels, correction des erreurs).

Le coût de l'ensemble de la logithèque « Milord » est le suivant :

- ❖ 9140,00 € HT, pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels, se décomposant comme suit :
  - droit d'entrée 1.850 € HT
  - cession d'utilisation sur 3 années, soit 2.430 € HT X 3



- ❖ 810,00 € HT, pour la maintenance et la formation se décomposant comme suit :  
- maintenance, formation sur 3 années, soit 270 € HT X3

Les modalités de règlement sont les suivantes :

Pour l'année 2005 :    - droits d'entrée :                               1.800 € HT  
                              - cession du droit d'utilisation :               2.430 € HT  
                              - maintenance, formation :                       270 € HT

Pour l'année 2006 :    - cession du droit d'utilisation :               2.430 € HT  
                              - maintenance, formation :                       270 € HT

Pour l'année 2007 :    - cession du droit d'utilisation :               2.430 € HT  
                              - maintenance, formation :                       270 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'acquisition et les prestations de services des nouveaux logiciels SEGILOG.**
- AUTORISE le Maire à signer le contrat.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 205 du budget 2005.**
- DECIDE un virement de crédit du compte 2315 opération 6 au compte 205 d'un montant de 700 €, les crédits disponibles étant insuffisants.**
- DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets 2006 et 2007, pour les 2 annuités restantes.**

## **5. SITE LANG**

---

### **5.1. Travaux en cours**

L'entreprise EN CER travaille actuellement sur le chantier. Restent à effectuer : l'accès vers le bâtiment « HEINIS », les aménagements côté canal, de la place et paysagers.

M. Jean-Pierre KRICK souhaite savoir dans quel état est le canal couvert. Le Maire répond que la partie sous la chaussée est déjà renforcée. Le reste de la dalle va être consolidé grâce à du béton armé et du béton désactivé.

### **5.2. Devis de réparation cheminée**

Le Maire présente un devis établi par l'entreprise SEMPIANA, concernant la rénovation de la cheminée. Il s'élève à 8.750,00 € HT pour les travaux suivants réalisés par ascension de l'édifice sur échafaudage mobile : enlèvement des pointes ionisantes, mise aux normes du paratonnerre, remplacement des cerclages existants, réparation de la maçonnerie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET un accord de principe pour l'exécution des travaux de réparation de la cheminée de l'ancienne usine Lang.**
- DEMANDE la fourniture de devis supplémentaires.**

*Arrivée de M. Jean-François EGLIN à 20h00.*

### **5.3. Divers**

- L'ancienne chaufferie a été démolie. Il serait nécessaire d'effectuer des travaux de reprise du mur restant. L'entreprise Hubert CONSTRUCTION a présenté un devis s'élevant à 3.497,50 € HT.

- Bâtiment « SIRGUEY » : une réunion a eu lieu entre les deux parties. M. SIRGUEY est favorable à une reprise par la Commune du bâtiment et à la cession gratuite du terrain y adjoignant.

## **6. CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE SECOURS**

---

### **6.1. Point sur la situation**

M. Etienne GRIENENBERGER présente les conclusions des deux réunions de travail organisées par le SDIS : suite à appel d'offres, 7 cabinets d'architecture ont présenté leur candidature pour la maîtrise d'œuvre du projet. Le cabinet d'architecte GOEPFERT a été retenu pour présenter un projet dans les 4 et 5 mois. La maîtrise foncière doit être confirmée par la Commune afin que le Cabinet d'Architecture puisse définir exactement l'implantation de la construction.

Monsieur le Maire ajoute qu'il va être nécessaire de définir prochainement le passage exact des deux accès vers le Centre de Secours. Deux solutions sont envisagées :

- Solution 1 : la rue d'Oberdorf devient une impasse. Une voie sera à créer, à partir de l'extrémité Nord Ouest de la parcelle n°201 et débouchant sur la rue de l'Artisanat.
- Solution 2 : la rue d'Oberdorf est prolongée et débouche sur la rue de l'Artisanat.

Dans les deux cas, la rue d'Oberdorf sera destinée uniquement au Centre de Secours et aux riverains.

M. Jean-François EGLIN se renseigne sur l'avancement du dossier concernant l'annulation de la décision de la C.D.E.C. pour le projet SUPER U. Le Maire répond qu'il n'y a pas encore de décision concernant le sursis à exécution.

### **6.2. Approbation facture levé de terrain**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des démarches préliminaires à la construction du futur Centre de secours, il a été nécessaire de procéder à des relevés topographiques du site d'implantation. Ces travaux ont été exécutés par le Cabinet Pierre OCHSENBEIN, géomètre topographe. La facture s'élève à 1.435,20 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la facture du Cabinet P. OCHSENBEIN, d'un montant de 1.435,20 € TTC.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6226 du budget 2005.**

## **7. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE RETRAITE**

---

### **7.1. Point sur la situation**

Le projet avance du point de vue administratif. La modification du P.O.S. est engagée pour le classement du secteur en zone communautaire.

### **7.2. Convention EHDAP : autorisation à signer pour le Maire**

Pour raisons de simplification administrative, il est proposé de remplacer le bail emphytéotique par une cession de terrains. Un projet de convention de partenariat est présenté, entre Habitats de Haute Alsace : Maître d'ouvrage, la Fondation de l'Armée du Salut (Gestionnaire) et les Communes d'implantation : SEPPOIS LE BAS et WALDIGHOFFEN. Le projet consiste en la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'environ 80 lits sur deux sites distincts : SEPPOIS LE BAS et WALDIGHOFFEN.

En cas de résiliation de la convention pour un fait extérieur, la convention précise que les frais engagés seront répartis. Chaque partie aura à sa charge 25% des frais (factures acquittées). Le montant total prévisionnel des frais engagés s'élève à 52.500,00 €. La part à la charge de la Commune de Waldighoffen serait donc de 13.125 € maximum.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la signature sur ces bases de la convention de partenariat concernant la construction d'un E.H.P.A.D.**
- AUTORISE le Maire à signer la convention.**

## **8. PERSONNEL**

### **8.1. Remplacement de Mademoiselle STOERKEL**

Monsieur le Maire rappelle que Melle STOERKEL a fait valoir ses droits à la retraite pour le 1<sup>er</sup> mai 2006. Des offres d'emploi lancées en vue de son remplacement ont permis de retenir une candidate qui sera embauchée par voie de mutation.

### **8.2. Création d'un poste de rédacteur**

#### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
25.05.2005	13.1.	Remplacement de Melle STOERKEL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des candidatures au poste de secrétaire de mairie vacant à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006, il se propose d'embaucher un rédacteur. A cet effet, il propose au Conseil Municipal de créer le poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 permettant ainsi de ménager une période de travail en commun.

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu le tableau des effectifs

Vu le départ en retraite de la Secrétaire de mairie en place et la nécessité de son remplacement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- DECIDE la création d'un poste de REDACTEUR à temps complet, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006. Les conditions de qualification sont définies règlementairement et correspondent au grade statutaire retenu. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2006.**

#### **8.2.1. Rémunération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la personne retenue pour assurer les fonctions de Secrétaire Général de Mairie à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006 bénéficie d'une mutation. Elle est actuellement classée au 5<sup>ème</sup> échelon du grade de rédacteur.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de rétribuer cet agent sur la base du 5<sup>ème</sup> échelon de l'échelle de traitement indiciaire du grade de rédacteur, indice brut / majoré 347/324.**
- L'intéressée pourra bénéficier des primes et indemnités applicables à son grade.**
- FIXE la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 6411 du budget 2006.**

### **8.3. Agent des Services techniques**

Le Maire informe que le cadre d'emploi des agents d'entretien a été transformé en Agent des Services Techniques par décret 2005-1345 du 28 octobre 2005, portant modification du décret 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux.

En conséquence, le **Conseil Municipal**,

- DIT que le poste d'agent d'entretien polyvalent à temps complet créé par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2004 devient un poste « d'agent des services techniques » - échelle 3, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 2006.**

### **8.4. Emploi occasionnel saisonnier**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'embauche d'un personnel saisonnier pour l'entretien et le déneigement des rues, durant la période des congés de fin d'année, mais surtout, afin de remplacer temporairement Monsieur DOS SANTOS Jean, actuellement en arrêt maladie.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'embauche de personnel saisonnier nécessaire pendant la période du 28 novembre 2005 au 28 février 2006.**
- DECIDE de rémunérer ce personnel sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du traitement indiciaire de l'agent d'entretien, soit indice brut / majoré 274/276.**
- FIXE la durée hebdomadaire de travail à 35 h.**
- APPROUVE la signature du contrat par le Maire.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget primitif 2005.**

#### **8.5. Régime indemnitaire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision du 18 juin 2002 instaurant le régime indemnitaire au profit des agents titulaires et non titulaires de la Commune.

Il informe le Conseil Municipal que de nouvelles dispositions sont intervenues. En effet, les arrêtés interministériels du 14 janvier 2002 et du 29 janvier 2002 ont été complétés par les décrets n°2003-1012 du 17 octobre 2003 et n°2003-1013 du 23 octobre 2003 indiquant la liste des corps de fonctionnaires pouvant bénéficier de l'Indemnité d'Administration et de Technicité dans les services de l'Etat. La transposition de l'Indemnité d'Administration et de Technicité dans la fonction publique territoriale est liée à cette liste.

Par ailleurs, le régime indemnitaire a été revalorisé avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'appliquer les nouvelles dispositions aux agents relevant des cadres d'emploi concernés fixés par les décrets n°2003-1012 du 17 octobre 2003 et n° 2003-1013 du 23 octobre 2003.**
- DECIDE d'appliquer aux personnels concernés les montants de référence annuels revalorisés au 1<sup>er</sup> juillet 2005 qui se résument comme suit, en ce qui concerne l'Indemnités d'Administration et de Technicité :**

GRADES	MONTANTS au 1.07.2005
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 2	<b>419,56 €</b>
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 3	<b>430,86 €</b>
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 4	<b>445,26 €</b>
Agents de catégorie C rémunérés en échelle 5	<b>450,39 €</b>
Agents de catégorie C rémunérés en nouvelle échelle indiciaire	<b>456,57 €</b>
Agents de catégorie C rémunérés en espace indiciaire spécifique	<b>469,94 €</b>
Agent du 1 <sup>er</sup> grade de la catégorie B	<b>564,94 €</b>
Agent du 2 <sup>ème</sup> grade de la catégorie B	<b>677,65 €</b>
Agent du 3 <sup>ème</sup> grade de la catégorie B	<b>697,19 €</b>

- DECIDE que les indemnités seront versées mensuellement.**
- CHARGE Monsieur le Maire de fixer les montants individuels des indemnités à verser aux agents concernés.**
- DECIDE d'inscrire annuellement au budget les crédits nécessaires.**

## **9. CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE**

### **9.1. Approbation du plan de classement – Lancement de l'enquête publique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de reprendre le classement des voies et chemins dans la voirie communale, étant donné que plusieurs rues ont été créées dans le village depuis le dernier classement.

Ce nouveau classement pourra être arrêté après une enquête d'utilité publique préalable.

Un commissaire enquêteur sera nommé et siègera à la Mairie pour recevoir les observations émises par la population.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE un AVIS FAVORABLE au classement des nouvelles rues créées en voirie communale.**
- AUTORISE l'enquête publique préalable et charge Monsieur le Maire de prendre un arrêté municipal dans ce sens.**
- AUTORISE le Maire à désigner le commissaire-enquêteur chargé du suivi de l'enquête.**
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la poursuite de cet objectif.**

## **9.2. Divers**

M. Olivier HEISSLER fait remarquer que la rue des Curés Ditner n'est pas déneigée. Le Maire lui répond que cette rue ne fait pas partie du domaine public de la Commune. Des accidents pouvant avoir lieu lors d'interventions des ouvriers communaux dans cette voie ne seraient pas couverts par les assurances. A l'heure actuelle, les conditions d'origine concernant cette rue ne sont pas tenues. Selon M. Jean-Pierre KRICK, ce sont les copropriétaires qui devraient relancer le constructeur.

## **10. FINANCES**

---

### **10.1. Virement de crédit**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé à des virements de crédits par arrêté,

- Du compte D191 au compte D192, pour un montant de 7.150 €
- Du compte 022 – Dépenses imprévues
  - Au compte 60632 – Fourniture de petit équipement, pour un montant de 500 €
  - Au compte 6068 – Autres matières et fournitures, pour un montant de 9.000 €
  - Au compte 6232 – Fêtes et cérémonie, pour un montant de 3.800 €

### **10.2. Virement en section de fonctionnement**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE un virement de crédit :**
  - ≡ **De 1.800 € du compte 6611 – Intérêts des emprunts, au compte 60633 – Fourniture de voirie**
  - ≡ **De 3.700 € du compte 6611 – Intérêts des emprunts, au compte 6226 – Honoraires**
  - ≡ **De 2.300 € du compte 6611 – Intérêts des emprunts, au compte 6237 – Publications**
  - ≡ **De 1.500 € du compte 6611 – Intérêts des emprunts, au compte 6262 – Frais de télécommunication**
  - ≡ **De 9.770 € du compte 6611 – Intérêts des emprunts au compte 6574 – Subventions Associations**

### **10.3. Virement en section d'investissement**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE un virement de crédit**
  - ≡ **De 18.000 € du compte 2315 opération 6 – Travaux site Lang, au compte 1641 – emprunts**
  - ≡ **De 10.300 € du compte 2315 opération 6 – Travaux site Lang, au compte 165 – Dépôts et cautionnements reçus**

### **10.4. Contrat CNP**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions du contrat d'assurance souscrit auprès de la CNP, et couvrant les risques décès – maladies – accidents du personnel permanent affilié à la CNRACL, le contrat en cours arrivant à échéance le 31 décembre 2005.

Compte tenu des conditions du contrat, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de renouveler, pour une nouvelle période de 1 an, le contrat proposé par la CNP, à savoir :**
  - Régime du contrat : géré en répartition
  - Garanties souscrites : décès – maladie ou accident – maternité – adoption – accident ou maladie imputable au service ou maladie professionnelles
  - Franchise : uniquement sur maladie ordinaire : 15 jours par arrêt
  - Taux de cotisation : inchangé : 5,02%
  - Prise d'effet et durée : du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006
  
- AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la CNP.**

#### **10.5. Versement d'une indemnité au Receveur**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les fiches de calcul de l'indemnité de conseil à allouer au receveur pour l'année 2005.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté interministériel du 30 juin 1975 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- DECIDE d'allouer à Monsieur Alexis MARGRAFF, receveur, une indemnité de 615,74 € au titre de l'année 2005.**
  
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6225 du budget 2005.**

#### **10.6. Subvention à la Coopération Scolaire**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
02.09.2005	5.3.	Subvention à la coopérative scolaire

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents,

Se référant à la décision du 2 septembre 2005 concernant l'attribution d'une subvention à la coopérative scolaire, pour l'organisation de la « fête de Noël » de l'école,

Considérant que la participation par élève a été fixée à 6 €,

Considérant que le nombre d'élèves concernés est de 195,

- FIXE le montant de la subvention à 1.170 € (195 X 6). Ce montant est à prélever du compte 6574 et à verser au compte n°1027803134 00030812224597 ouvert au nom de la coopérative scolaire Ecole de Waldighoffen, auprès du CCM Régio Plus à Waldighoffen.**

#### **10.7. Mise en place d'un prêt relais de 450.000 € en substitution des fonds tirés sur la ligne de trésorerie de même montant**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consolider la ligne de trésorerie de 450.000,00 € ouverte auprès de la Caisse d'Epargne d'Alsace par la mise en place d'un prêt relais dans l'attente des subventions à percevoir dans le cadre de l'extension du groupe scolaire et de la Mairie.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

<i>Montant du prêt :</i>	450.000,00 €
<i>Durée du prêt :</i>	36 mois
<i>Paiement des intérêts :</i>	trimestriellement à terme échu
<i>Remboursement du capital :</i>	sans frais à tout moment, totalement ou partiellement. La totalité des fonds devra être remboursée au terme des 3 ans

<u>Taux :</u>	Index de référence : Euribor 3 mois de fin de 1 <sup>ère</sup> quinzaine du mois précédant la date d'engagement du prêt, soit à ce jour, en référence aux cotations Euribor du 15.11.2005, un taux de prêt de 2,50% pour un Euribor 3 mois de 2,35% auquel s'ajoute une commission de 0,15%.
<u>Délai de validité des présentes conditions :</u>	10 décembre 2005
<u>Date ultime de mise en place du prêt :</u>	31 décembre 2005
<u>Frais ou commissions :</u>	Sans

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la consolidation du montant de 450.000 € en prêt relais aux conditions proposées, Monsieur le Maire étant autorisé à signer le contrat en vertu de la délégation qui lui a été conférée par délibération du 05 novembre 2001.**

## **11. ZONE NAa RUE DES VERGERS : PLAN D'AMENAGEMENT**

Le Maire informe d'un projet de construction par M. LUTZ Romuald, dans le secteur rue des Vergers – rue Bellevue. Les parcelles concernées sises section 01 n°456/38 et 476/38 ne sont constructibles que dans le cadre d'une opération d'aménagement groupé. Le constructeur présente un projet de plan d'intention pour la zone NAa : l'accès à certaines parcelles pourrait se faire par la rue des Vergers, grâce à une impasse terminée par une aire de retournement ; les parcelles vers Oberdorf auront un accès par le chemin existant. Chaque propriétaire retrouvera ses surfaces, moins une décote nécessaire pour créer la nouvelle voie. Il est nécessaire de chercher une solution équitable pour tous.

Tous ces aménagements relèvent d'une opération privée mais la Commune peut provoquer une réunion d'informations des propriétaires. Ceux-ci doivent approuver le principe de l'opération et prendre en charge les frais de viabilités.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- CHARGE le Maire d'organiser une réunion entre les propriétaires concernés afin de leur présenter le projet de plan d'intention.**

## **12. TRAVAUX ET ACHATS DIVERS**

### **12.1. Aménagement de voirie 2006**

Le Maire donne quelques indications sur les différents projets de travaux susceptibles d'être décidés pour 2006 :

- Rue de Willer - amont : réfection de trottoir, avec réfection du réseau d'assainissement et pose de lampadaires.
- Chemin des Cerisiers : aménagement de trottoir et aménagement de la partie haute
- Zone artisanale : réfection de trottoir
- Modification du sens de circulation dans la rue des Ecoles
- Organisation du stationnement au débouché de la rue de Willer sur la rue de la République en déplaçant le panneau « STOP » et en améliorant la visibilité sur cette dernière rue. Cet aménagement nécessiterait la suppression de places de stationnement dans un secteur où elles sont déjà inférieures aux besoins. Il est proposé de tracer les places de stationnement sur la rue de la République pour éviter aussi que les véhicules à l'arrêt gênent la circulation. M. Michel NUSSBAUMER rappelle qu'il avait été question d'abattre les sapins situés en face de l'église afin de créer dans cette espace quelques places. Il propose également de créer dans la rue de Willer un côté pour la stationnement, mais cette solution de paraît pas envisageable, cette rue étant trop étroite.

### **12.2. Réparation rosace de l'église**

Suite à l'orage de grêle du 28 juillet 2005, deux vitraux de l'église ont été endommagés. Des devis pour les réparations ont été demandés. Il s'agit de :

- Atelier de Vitrail : 896,76 € HT
- Atelier Hubert KEMPF : 1.577,00 € HT
- VITRAUX LIEBY Michel : 1.580,00 € HT
- Patrick JAEGY : 2.300,00 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la réalisation de travaux de réparation des vitraux de l'église Saints Pierre et Paul par l'Atelier de Vitrail, disposant de bonnes références et moins-disante.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 61522 – Entretien de bâtiments.**

### **12.3. Remplacement lampes**

Le Maire présente les devis pour le remplacement des lampes endommagées lors de l'orage de grêle en juillet dernier, soit 23 diffuseurs avec lampes et 11 diffuseurs sans lampe :

- Electricité DIETSCHY A. : 2.279,10 € HT
- Sud Alsace Electricité : 2.448,20 € HT
- SODIELEC : 3.051,00 € HT

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le remplacement des lampes endommagées.**
- APPROUVE le devis de l'Entreprise DIETSCHY A. pour un montant de 2.279,10 € HT.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 61523.**

M. Etienne GRIENENBERGER est rappelé qu'il subsiste des problèmes d'éclairage dans la rue de la Gare où il s'agit d'un défaut sur le réseau, et dans la rue de Bâle.

### **12.4. Lame de déneigement**

Le Maire rappelle le montant des devis présentés pour l'achat d'une lame de déneigement d'une longueur de 2,40 m :

- AGRI CENTER : 3.150,00 € HT (hauteur : 50 cm)
- ACS ANDELINGER : 4.372,00 € HT (à déduire une remise de 5%) (hauteur : 75 cm)
- F.A. RICHARD : 6.650,00 € HT (hauteur : 75 cm)

M. Guy EGGENSPIELER donne tous renseignements utiles notamment sur les raisons du surcoût enregistré sur les 2 dernières offres : hauteur de lame de 0,75 m, capacités des vérins hydrauliques.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE l'acquisition d'une lame de déneigement auprès de l'entreprise ACS ANDELINGER apparaissant mieux-disante, pour un montant de 4.372,00 € HT, moins une réduction de 5%.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture correspondante.**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 21578 du budget 2006.**

### **12.5. Mâts pour entrée du village**

Le Maire informe les Conseillers sur le résultat de la consultation lancée pour l'acquisition de 6 mâts.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le choix de retenir l'offre VEDIF pour un montant de 1.660 € HT.**
- AUTORISE le Maire à payer la facture correspondante**
- VOTE le crédit nécessaire qui est à inscrire à l'article 2152 opération 29 –Acquisition mobilier urbain, du budget 2006.**

### **12.6. Nettoyage de locaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme PRUDENT Marie-Thérèse est portée malade depuis le 27.10.2005, et ce jusqu'au 01.01.2006, sauf prolongation.



Considérant la nécessité de nettoyer les locaux pendant son absence il a été fait appel, dans l'urgence à la Société SPRINGINSFELD qui assure déjà le nettoyage courant à l'école, ainsi que les gros nettoyage pour l'ensemble du groupe scolaire.

Cette Société propose les tarifs suivants :

- Nettoyage de la salle associative (sur demande) : 75 € HT par intervention
- Nettoyage de la salle polyvalente : entrée et sanitaires (sur demande) : 50 € HT par intervention
- Nettoyage de la Mairie : bureau du rez-de-chaussée, sanitaires (1 fois par semaine) : 50 € HT par intervention
- Nettoyage de la salle de réunion, escalier (1 fois tous les 15 jours et sur demande) : 38 € HT par intervention

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le tarif proposé par la Société SPRINGINSFELD.**
- AUTORISE le Maire à payer les prestations sur facture.**
- VOTE le crédit nécessaire à prélever sur le compte 61522.**

Monsieur le Maire indique que l'intervention des ouvriers communaux sera privilégiée chaque fois que possible.

### **13. PAE DU BAUMGARTEN : ELARGISSEMENT RUE DE ROPPEZSWILLER**

---

Le Maire rappelle que les réseaux d'assainissement du secteur Baumgarten sont posés sur des terrains privés. Une acquisition de l'emprise nécessaire est prévue et a fait l'objet d'une décision antérieure.

Une proposition d'achat sera proposée aux propriétaires sur cette base.

Ce point sera repris lors d'une prochaine séance.

### **14. DIVERS**

---

#### **14.1. Demande de subvention Société de Musique CONCORDIA**

La Société de Musique CONCORDIA a fait une demande de subvention auprès de la Commune, mais également auprès de la Communauté de Communes "Ill et Gersbach". La Sous-Préfecture informe qu'une subvention peut être versée soit par des Communes, soit par la Communauté de Communes, mais pas par les deux.

#### **14.2. Organisation d'un nouveau Salon à WALDIGHOFFEN**

Le Maire informe qu'un nouveau salon pourrait voir le jour en 2006.

La Société EGEXPO a indiqué qu'elle n'organisera plus le salon « Vinowal ».

#### **14.3. Divers**

##### **14.3.1. Ristourne CIADE**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la CIADE accorde à la Commune de WALDIGHOFFEN une ristourne de 10% de la cotisation 2004, soit 434,00 €.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la ristourne de la CIADE d'un montant de 434,00 €.**

##### **14.3.2. Groupement d'Action Sociale du Haut-Rhin**

Le Maire informe les Conseillers de l'existence du G.A.S. permettant aux agents territoriaux d'obtenir quelques prestations sociales. La cotisation salariale annuelle est de 30 € par agent adhérent, la subvention communale de 50 € par agent.

Inscrit au registre des associations du Tribunal d'Instance de COLMAR en date du 14 janvier 1965, le Groupement d'Action Sociale du personnel des Collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin est une association régie par les dispositions du Code civil local. Le Groupement a pour but de resserrer les liens d'amitié entre les agents ressortissants du Centre de Gestion du Haut-Rhin et de permettre aux collectivités employeurs d'accorder certains avantages sociaux à ceux-ci.

Compte-tenu de la vocation sociale et de l'entraide mutuelle dudit Groupement en faveur du personnel territorial, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'y adhérer.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE d'adhérer au G.A.S. ayant son siège administratif en Mairie de BOLLWILLER.**
- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'adhésion.**
- VOTE une subvention de 450 € à inscrire au budget 2006 à l'article 6574 et autorise Monsieur le Maire à effectuer le virement sur le compte bancaire n°1027803351 00010171745 41 ouvert au nom du Groupement d'action sociales du personnel communes auprès de la CCM du nouveau monde.**

### **14.3.3. Divers**

Salle polyvalente : M. Olivier HEISLER demande quelle est la personne qui gère la vaisselle de la salle polyvalente, car il a fallu relaver beaucoup de vaisselle avant de la mettre sur les tables, avant la fête des retraités. Le Maire l'informe qu'il est en train de revoir le fonctionnement de la salle et qu'il va y avoir des modifications en 2006.

Circulation : M. Olivier HEISLER demande que la D.D.E. mette en place un panneau directionnel « ALTKIRCH » sur le giratoire, pour éviter notamment que des poids lourds s'engagent par erreur dans la rue de la Poste.

M. Etienne GRIENENBERGER ajoute qu'il faudrait mettre en place un deuxième panneau de limitation 30 km/h dans le 2<sup>ème</sup> sens de la rue de la Poste.

M. Raphaël KUENY demande si la rue du Château ne peut pas être interdite définitivement aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Banc détérioré : M. Raphaël KUENY rappelle qu'un banc situé au bord de l'itinéraire cyclable a été détérioré par une entreprise effectuant des travaux dans le secteur et demande si son remplacement ne devrait pas être pris en charge par cette entreprise ou son assurance.

Travaux : M. Etienne GRIENENBERGER fait part de remarques formulées suite aux différents travaux routiers qui sont effectués pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive avant les fêtes de fin d'année, mais actuellement aussi toute l'année. Ces travaux produisent beaucoup de gêne pour le commerce local et exaspèrent les villageois et les passants.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire clôt la séance à 23h10.

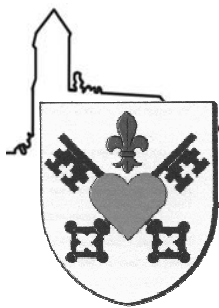


### **PERMANENCE - AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES**

Madame **Françoise JERMANN**, adjoint au Maire délégué aux affaires sociales et culturelles, reçoit sur rendez-vous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois, de 18h30 à 20h00, en Mairie - bureau des permanences -

Pour prendre rendez-vous, veuillez vous adresser au secrétariat, pendant les horaires d'ouverture ou par téléphone au 03.89.25.80.26.





# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 09 janvier 2006*

Le 09 janvier 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 4 janvier 2006.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER Adjoint, Madame Françoise JERMANN Adjointe, Messieurs René EGLIN Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Jean-Pierre KRICK, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs Dominique BILLAND, non excusé, Michel NUSSBAUMER (procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN), Fernand SCHAFFHAUSER, Etienne GRIENENBERGER excusés.

Le Maire ouvre la séance à 19h10 en passant à l'ordre du jour.

## Préambule :

Monsieur le Maire fait observer que suite aux importants investissements de ces dernières années, la commune entend mettre en 2006 l'accent sur l'amélioration de son image de marque, notamment du point de vue de la propreté des rues et du fleurissement.

A ce propos, Monsieur le Maire annonce que le poste d'ouvrier vacant depuis près d'un an va être pourvu en la personne de Monsieur SCHMIDLIN Philippe, qui sera chargé de la coordination des travaux entre les ouvriers, mais qui fera également le lien avec les habitants.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 07 DECEMBRE 2005**

---

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve ce compte rendu.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

❖ **Section 1, n°135, d'une contenance de 10,31 ares**

**Terrain non bâti – rue des Ecoles**

**Appartenant à : Mme HENGY Marie-Josée épouse BRIE, M. et Mme HENGY Albert**

**Acquéreur : M. HENGY Boniface**

❖ **Section 1, n°365/262, d'une contenance de 9,51ares**

**Maison d'habitation – 3 impasse des Dahlias**

**Appartenant à : M. REICHMUTH Gunter**

**Acquéreurs : M. et Mme LOCHER Oscar**

❖ **Section 2, n°94a, d'une contenance de 3,36 ares**

❖ **Section 2, n°94a, d'une contenance de 2,73 ares**

❖ **Section 2, n°94b, d'une contenance de 4,00 ares**

**Maison d'habitation – 7 rue du Maréchal Joffre**

**Appartenant à M. et Mme LAFOUX Olivier**

**Acquéreur : M. DUSCHER Pascal Georges**

❖ **Section 7, n°406/15, d'une contenance de 7,00 ares**

**Terrain non bâti – rue du 19 novembre**

**Appartenant à M. et Mme GISSINGER Bernard**

**Acquéreurs : M et Mme DURAND Frédéric**

- ❖ Section 8, n°111, d'une contenance de 20,00 ares
- ❖ Section 8, n°112, d'une contenance de 12,58 ares

Terrains non bâtis au lieu-dit Treschenegerten  
Appartenant à M. et Mme BAEUMLIN François  
Acquéreur : BAEUMLIN

### **3. AMENAGEMENT MAIRIE : SERVICES ADMINISTRATIFS ET CAGE D'ESCALIER**

---

Dans le cadre de l'aménagement de la mairie, Monsieur le Maire précise qu'il convient de prévoir l'ouverture d'une porte afin de réunir les bureaux administratifs actuels de la Mairie, et les locaux de l'ancien logement, au 1<sup>er</sup> étage de la Mairie. permettant ainsi un accès direct aux archives. Il s'agit de rendre l'ensemble des locaux de la Mairie plus fonctionnel.

Une des pièces pourrait à terme être utilisée comme salle de réunion pouvant contenir une dizaine de personnes, et une partie de l'archivage.

Il restera à prévoir la mise en place d'une porte à l'étage, à l'extérieur des locaux, afin de créer un sas d'entrée. Le couloir et la cage d'escalier devront également être rénovés.

Monsieur le Maire présente le devis de HUBERT CONSTRUCTIONS pour les travaux de percement de cloison. L'offre s'élève à 1.020.00 € HT, soit 1.219.92 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le devis présenté par l'entreprise HUBERT CONSTRUCTIONS d'un montant de 1.020.00 € HT.
- CHARGE** le Maire de faire exécuter les travaux.
- AUTORISE** le Maire à payer la facture correspondante.
- VOTE** le crédit nécessaire à inscrire au budget 2006, au compte 2313 opération 1.

### **4. DEMOLITION DE L'ANCIENNE MAISON ENDERLIN**

---

Le promoteur a abandonné tout projet sur ce site. Monsieur le Maire propose la démolition effective de ce bâtiment ouvert à tous vents, ce qui induit des risques de squat ou d'accidents susceptibles d'engager sa responsabilité.

M. EGGENSPIELER présente le devis de l'entreprise Ferrari pour les travaux de démolition de la maison Enderlin. L'offre s'élève à 18500 € HT.

La commune dispose également d'un devis de l'entreprise ENGER datant de deux ans, qui demande à être réactualisé.

Enfin, un troisième devis de l'entreprise STEMMELIN est attendu.

Monsieur HEISSLER suggère que l'on contacte l'entreprise WIDMER dont les tarifs semblent compétitifs, et qui est réputé pour faire du bon travail, tout en convenant que l'entreprise FERRARI effectue de très bonnes prestations.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** les travaux de démolition de l'ancienne maison Enderlin.
- CHARGE** le Maire de faire exécuter les travaux.
- VOTE** le crédit nécessaire à inscrire au budget 2006, au compte 2313 opération 48 – Démolition maison Enderlin.

### **5. GROUPE SCOLAIRE : TRAVAUX DE SECURITE DU LOCAL CHAUFFERIE**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le local chaufferie faisant partie intégrante du groupe scolaire n'est pas en conformité avec la réglementation incendie.

Deux devis ont été demandés en vue des travaux de protection nécessaires.

La première offre de l'entreprise BUECHER s'élève à 9.343.80 € HT, soit 11.175.18 € TTC

La deuxième offre de l'entreprise CILIA S.A. s'élève à 10.230.00€ HT, soit 12.235.08€ TTC

Monsieur le Maire propose de décider les travaux et de choisir le moins-disant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise BUECHER d'un montant de 9.343.80 € HT**
- CHARGE le Maire de faire exécuter les travaux**
- VOTE le crédit nécessaire à inscrire au budget 2006, au compte 2315 opération 43**

Observations :

M. EGGENSPIELER fait observer que la dissociation des locaux du foot souhaitée par la commune n'est pas faisable pour des raisons de normes de sécurité. Des travaux seront à terme nécessaires pour rendre le plafond coupe-feu.

## **6. INTERVENTIONS URGENTES**

---

### **6.1 Mise en souterrain de l'éclairage public rue de la Gare**

Un câble a été tiré parallèlement au tuyau de gaz sur une centaine de mètres par l'entreprise FELDNER. Les frais engendrés s'élèvent à 1.855.00 € HT, soit 2.218.58 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE le Maire à payer sur facture correspondante, d'un montant de 1.855.00 € HT, soit 2.218,58 € TTC.**

### **6.2 Réfection de la cheminée d'usine**

Monsieur le Maire présente un devis de l'entreprise SEMPIANA concernant la réfection de la cheminée d'usine du site Lang, pour un montant de 8.750.00 € HT.

Monsieur le Maire propose de décider les travaux.

M. KUENY suggère la mise en place d'un projecteur afin de mettre cet ouvrage en valeur. M. EGGENSPIELER précise qu'une plaque explicative sera apposée à l'avenir.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le devis présenté par l'entreprise SEMPIANA Yves d'un montant de 8.750.00 € HT**
- CHARGE le Maire de faire exécuter les travaux**
- VOTE le crédit nécessaire à inscrire au budget 2006, au compte 2315 opération 6.**

## **7. LIGNE DE TRESORERIE**

---

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur EGLIN René afin de présenter la situation financière actuelle de la commune.

### **7.1. Factures à payer en instance :**

En janvier 2006, près de 490 000 € de factures restent à payer, un grand nombre d'entre elles étant arrivées pendant la période des fêtes de fin d'année. Ces frais sont à mettre en relation avec les investissements lourds de ces dernières années, dont notamment le groupe scolaire pour 115 000 € et le site Lang pour 171 000 €, la part en investissement des factures s'élevant ainsi à près de 364 000 €.

## **7.2. Rappel des investissements réalisés :**

- ♦ 2003 : 1.906.000 €
- ♦ 2004 : 958.000 €
- ♦ 2005 : 977.000 €

## **7.3. Rappel de l'état de l'endettement :**

- ♦ 2003 : 2.356 K €
- ♦ 2004 : 2.228 K €
- ♦ 2005 : 2.382 K€ ( y compris le prêt relais de 450.000 € )
  
- ♦ remboursement du capital 2005 : 244.000 €
- ♦ remboursement du capital 2006 : 209.000 €

D'où un solde d'endettement sans nouvel emprunt de 2.173 K €.

Par ailleurs, les frais financiers sont en recul grâce aux taux actuellement très attractifs.

Malgré les investissements réalisés, l'état de la dette n'a pas évolué trop brutalement, et se maintient depuis 2003.

## **7.4. Ressources attendues en 2006 :**

En 2006, l'endettement communal ne devrait en principe pas s'accroître. Par ailleurs, un certain nombre de recettes sont attendues, telles que :

♦ F.C.T.V.A.	148.000 €
♦ T.L.E.	18.000 €
♦ subventions groupe scolaire	304.000 €
♦ subventions Ch. Du Bux et rue des Vergers	77.000 €
	<hr/>
	547.000 €
♦ 80 % de subventions site Lang	160.000 €
	<hr/>
Soit un total de près de	700.000 €

Le prêt relais souscrit pour 450.000 € en décembre 2005 auprès de la Caisse d'Epargne est remboursable à tout moment.

## **7.5. Capacité d'autofinancement :**

- ♦ 2004 : 318.000 €
- ♦ 2005 : 320.000 € (estimation)

En 2006, après le remboursement du capital, il restera 100.000 € de crédit disponible à des fins d'investissements

## **7.6. Ouverture d'une ligne de trésorerie**

En vue d'assurer la transition entre les dépenses échues et les subventions attendues, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 450.000 € sur une durée d'un an, aux meilleures conditions du marché.

Simultanément, et afin de réduire encore les frais financiers, Monsieur le Maire va solliciter auprès du Préfet une avance sur Contributions Directes d'environ 170.000 € soit quatre mensualités.

La commune se dirige vers un désendettement progressif, et devrait être en mesure de rembourser ce prêt en fin d'année en l'absence de gros imprévus. La pression fiscale de la commune n'a pas augmenté ces dernières années.

En conséquence, M. EGLIN propose l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, dont les conditions sont les suivantes :

- ♦ montant de 450.000,00 €
- ♦ durée : 12 mois
- ♦ taux : T4EONIA + marge de 0.30 point (le T4M du mois de décembre s'élève à 2.263 %)
- ♦ disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité
- ♦ commission – frais : 450,00 €
- ♦ intérêts : trimestriels

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 450.000 € aux conditions proposées, auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, Monsieur le Maire étant autorisé à entreprendre toutes démarches et à signer le contrat en vertu de la délégation qui lui a été conférée par délibération du 05.11.2001.**

## **8. AMENAGEMENT URBAIN DE L'ENTREE SUD ET RUES DU CENTRE URBAIN:**

---

### **Présentation des avant-projets :**

Suite aux délibérations du Conseil Municipal en date du 14 mai et du 1<sup>er</sup> septembre 2004, la Commune a conclu une convention de mandat avec la SERM, en vue de l'aménagement urbain du village.

Elle a été entre autres chargée de préparer le choix du maître d'œuvre.

La SERM a retenu trois candidats qui seront autorisés à participer à l'offre de consultation :

- 1/ bureau d'études *Atelier du Paysage* (Illzach).
- 2/ cabinet d'architectes *Greder- Kessler* (Saint Louis)
- 3/ cabinet *BEREST* (Colmar)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à consulter les plans des trois cabinets respectifs, revêtant un aspect plus minéral quant au cabinet BEREST, évoluant plus vers le paysager pour le cabinet Atelier du Paysage.

Les trois avant-projets reprennent l'idée de la mise en place d'un sens unique partiel pour la rue Maréchal Joffre. L'aménagement prévu propose de passer de manière transitoire de l'espace agricole à l'extérieur du village, à une zone urbaine, en réduisant progressivement la largeur de la chaussée et en procédant à un rehaussement partiel de celle-ci. Des nouvelles places de stationnement seront créées dans le village. Il est également prévu de procéder à un agrandissement de la place de la mairie ainsi que du parvis devant l'église.

*Atelier du Paysage* et *Greder-Kessler* proposent un phasage des travaux. On attend l'étude explicative de *Berest*.

M. HEISLER demande pourquoi on ne donne pas la priorité à l'aménagement de la rue de la République. Monsieur le Maire précise que cela fait partie d'un autre projet, et rappelle que le Conseil Municipal s'est montré d'accord pour lancer les études pour l'aménagement de l'entrée sud et des rues du centre urbain.

M. CHRETIEN s'étonne de la similitude des trois avant-projets. Monsieur le Maire répond que la transformation partielle de la rue du Maréchal Joffre s'avère quasi inéluctable dans l'optique d'un aménagement paysager et d'un gain de places de stationnement dans le village. Dans tous les cas, des réunions ultérieures seront prévues avec ces bureaux d'études afin d'affiner ces propositions.

M. CHRETIEN demande si les habitants seront consultés. Monsieur le Maire fait remarquer que bien souvent les réunions publiques ne permettent malheureusement pas d'aboutir à un consensus. La population sera évidemment tenue informée de l'avancement du projet.

La prochaine étape consistera au choix du lauréat, puis à la détermination d'un phasage des travaux.

## **9. DEBAT D'ORIENTATION**

---

### **9.1 Salle polyvalente :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux urgents devront être à l'avenir entrepris au niveau notamment de la couverture de la salle polyvalente. Un architecte devra être choisi et faire une évaluation des

travaux. La question reste de savoir s'il ne conviendrait pas de fermer l'auvent arrière en vue de son exploitation, et continuer à utiliser la salle de sport comme actuellement.

## 9.2 Eglise :

Il s'agirait également de se consacrer à l'aménagement et l'agrandissement du cimetière et à la réfection de l'église, pour laquelle une évaluation des travaux reste à faire. Selon l'avis de Monsieur le Maire, les travaux extérieurs pourraient relever de la commune, et les travaux intérieurs du Conseil de Fabrique.

M. EGLIN rappelle quelles sont les compétences du Conseil de Fabrique, suite à l'intervention de M. KUENY qui s'étonne du manque d'initiatives de ce dernier : le Conseil Municipal n'a pas à s'immiscer dans le fonctionnement du Conseil de Fabrique.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne à sa charge l'étape diagnostic des travaux, base du débat, sachant que seuls les travaux rendus nécessaires par une situation de péril imminent doivent être pris en charge par la Commune (cf principe du concordat).

## 10. **DIVERS**

---

◆ M. HEISLER demande où est stocké le sel de déneigement depuis la destruction du local, ainsi que les pavés. M. EGGENSPIELER précise que la plus grande partie du stock de sel a été éliminée car trop ancienne et dégradée pour pouvoir être exploitée. Quant aux bonnes pierres, elles ont été mises de côté au site rue de Ferrette.

◆ Déneigement : M. CHRETIEN demande si la commune pourrait mettre à disposition des habitants un stock de sel. Ce n'est pas le cas actuellement à Waldighoffen, mais Monsieur le Maire souligne qu'avec l'arrivée du nouvel ouvrier communal, le service de déneigement devrait s'améliorer.

◆ M. KUENY s'offusque que les vœux de bonne année du Conseil Municipal n'aient pas été cités dans le bulletin communal. Monsieur le Maire convient qu'il s'agit d'un oubli regrettable mais rappelle que le Conseil Municipal a été cité dans les deux journaux locaux l'Alsace et les DNA.

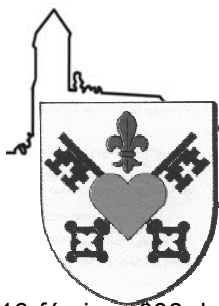
◆ M. KRICK informe le Conseil Municipal que la commune de Durmenach s'est dotée d'une balayeuse automatique. M. SCHIELIN considère que ce matériel n'est pas efficace en dehors des artères rectilignes.

◆ M. CHRETIEN demande si la cérémonie des vœux du maire était ouverte aux habitants de Waldighoffen. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une première et que la formule pourrait évoluer dans l'avenir.

La séance est levée à 21 h 50.







## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 16 février 2006*

Le 16 février 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 10 février 2006.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire, Monsieur Guy EGGENSPIELER Adjoint, Madame Françoise JERMANN Adjointe, Messieurs René EGLIN Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN Adjoint, Madame Evelyne HERMANN, Messieurs Jean-François EGLIN, Michel NUSSBAUMER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.

Etaient absents : Messieurs Dominique BILLAND non excusé, Jean-Pierre KRICK, non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé, Etienne GRIENENBERGER (procuration à M. Raphaël KUENY).

Le Maire ouvre la séance à 19h10 en passant à l'ordre du jour.

### **1. VISITE DES LOCAUX ANNEXE DE LA MAIRIE**

---

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à visiter les locaux administratifs au 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Les travaux sont en voie d'achèvement, la création d'une porte palière à l'étage restant à prévoir.

### **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 9 JANVIER 2006**

---

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte-rendu de la réunion du 09 janvier 2006.

### **3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

❖ **Parcelle section 3, n°492/77, d'une contenance de 0,08 ares**

**Terrain non bâti, rue de Ferrette**

Appartenant à M. KUBLER Robert

Acquéreur : M. VETTER Sébastien

❖ **Parcelle section 8, n°80, d'une contenance de 14,18ares**

**Terrain non bâti, rue des Perdrix**

Appartenant à Mme ENDERLIN Jeanne épouse ISAIJA

Acquéreur : M. WISS Olivier

❖ **Parcelle section 3, n°26, d'une contenance de 4,59 ares**

❖ **Parcelle section 3, n°28, d'une contenance de 2,27 ares**

**Maison d'habitation au 42 rue du Maréchal Joffre**

Appartenant à Mme STEINER Suzanne épouse BRÜGGER John

Acquéreurs : M. BOEGLIN Pierre et Mlle DOPPLER Valérie

❖ **Parcelle section 1, n°481/81, d'une contenance de 4,63 ares**

❖ **Parcelle section 1, n°480/81, d'une contenance de 0,02 ares**

❖ **Parcelle section 1, n°485/81, d'une contenance de 0,02 ares**

**Maison d'habitation au 5 rue de Willer**

Appartenant à M. KARADAG Oguz

Acquéreur : Mlle DOCKWILLER Céline

## 4. CHASSE COMMUNALE

### 4.1 Agrément du permissionnaire

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
10.10.05	2	Location de la chasse communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le locataire de la chasse communale, Monsieur MOLL Peter, désire s'adjoindre un permissionnaire en la personne de Monsieur HENGY Patrick. Il fait part des conclusions de la Commission Communale de la Chasse qui a donné ce jour un avis favorable.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le dossier présenté par l'intéressé.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DONNE** son agrément à la candidature de Monsieur HENGY Patrick en qualité de permissionnaire, pour le lot de chasse unique de la Commune.

### 4.2 Renouvellement de l'agrément du garde-chasse

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
13.02.04	13	Agrément d'un nouveau garde-chasse

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de Monsieur MOLL Peter en vue du renouvellement de l'agrément de Monsieur EGGENSPIELER François, qui est arrivé à expiration le 1er février 2006.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- EMET** un avis favorable en vue du renouvellement de l'agrément de Monsieur EGGENSPIELER François, en qualité de garde-chasse particulier de Monsieur MOLL Peter, pour le lot de chasse unique de la Commune de Waldighoffen.

## 5. DEMOLITION MAISON ENDERLIN

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
09.01.06	4	Démolition de la maison Enderlin

M. EGGENSPIELER présente trois nouveaux devis concernant la démolition de la maison Enderlin, s'ajoutant au devis déjà présenté de l'entreprise Ferrari, soit par ordre décroissant :

- ☛ Entreprise WIDMER : 19600 € HT,
- ☛ Entreprise FERRARI : 18500 € HT
- ☛ Entreprise ENCER : 18000 € HT,
- ☛ Entreprise STEMELEN : 18000 € HT,

L'offre la mieux-disante aux vues des critères retenus s'avère être celle de l'entreprise ENCER, pour un montant de 18000 € HT soit 21528 € TTC. Il conviendra de s'assurer que les déblais seront évacués convenablement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise ENCER pour un montant de 18000 € HT, soit 21528 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 2313 opération 48.

## **6. CENTRE DE SECOURS : TERRAIN D'ASSIETTE**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
10.10.03	6	Construction d'un nouveau centre de secours
04.10.05	12.1	Accès au nouveau centre de secours : projet d'échange
18.02.05	8.1	Accès au nouveau centre de secours

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier :

Une réunion de travail s'est tenue le 6 février 2006 dans les locaux du Centre de Secours. Elle a abouti à un compromis sur les limites du terrain d'assiette à céder par la Commune au SDIS pour permettre la construction du nouveau Centre de Secours, tout en préservant les intérêts financiers de la Commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'esquisse modifiée reproduite sur ces bases sur le fond de plan topographique du Site, par le service de la Direction de l'Architecture du Département.

La nouvelle configuration du terrain permettra aux véhicules de manœuvrer tout autour du bâtiment, qui aura une forme rectangulaire plus fonctionnelle. Un accès de 6 mètres de large est ménagé jusqu'à la route. Il n'y a pas de passage prévu au bord de l'III. Le terrain pourrait être éventuellement clôturé de manière à laisser une possibilité de passage ; ce point reste à débattre.

Les négociations doivent se poursuivre avec WERMUTH pour la parcelle restant à acquérir.

A la demande de M. Jean-François EGLIN, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recours pour vice de forme, ainsi qu'un recours du Ministre de PME concernant le chiffrage des surfaces ont été déposés contre la décision d'annulation de l'autorisation CDEC concernant le projet SUPER U.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés. :

- APPROUVE** le projet présenté sur esquisse,
- CHARGE** le Maire de faire procéder à l'arpentage du terrain à céder par le Commune.

## **7. MAISON DE RETRAITE**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.10.05	3	Modification du POS
07.12.05	7.2	Autorisation signature convention EHPAD

Monsieur le Maire fait part des contacts encourageants pris avec les différents propriétaires du terrain d'assiette.

Il informe par ailleurs le Conseil Municipal de l'existence d'un troisième projet de construction d'un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) sur la Commune de Bouxwiller.

Il rappelle enfin que la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » a été chargée de procéder à la modification du P.O.S., qui sera débattue courant mars. Il ajoute que celle-ci sera lancée une fois que les propriétaires concernés auront tous été vus. Cette modification consiste notamment en l'adaptation du classement de la zone NA du lieudit « Langacker », en vue de permettre l'implantation de la maison de retraite.

## **8. TRAVAUX URGENTS**

Monsieur EGGENSPIELER précise que les trous dans la chaussée, dus aux travaux d'extension du réseau gaz naturel, sont signalés à GDF Distribution. Il en est de même pour les travaux de fibre optique. A ce sujet, Monsieur le Maire précise que le projet de la Société ALSACE-CONNEXIA, financé par la Région Alsace, concernant la mise en place du réseau très haut débit dans la Commune devrait être finalisé dans le courant du 1er semestre, malgré le retard pris. Il ajoute qu'il a été contacté par un opérateur privé pour la pose d'une borne de dégroupage, dans le but d'ouvrir le marché à la concurrence, avec pour conséquence de rendre en Commune de WALDIGHOFFEN les mêmes services qu'à STRASBOURG.

### Eglise :

Monsieur NUSSBAUMER signale des traces de sciure sur les marches du clocher. Monsieur EGGENSPIELER confirme qu'un traitement des poutres s'impose, et que cette intervention rentrera certainement dans le programme des travaux à prévoir, au titre de l'opération de rénovation de l'église.

### Local chaufferie de l'école :

Monsieur KUENY demande si ce dossier a progressé. Monsieur EGGENSPIELER répond qu'il est prévu de compléter la consultation par de nouveaux devis.

Il rappelle que les travaux de pavage n'ont pas encore été réalisés, du fait des gelées persistantes de ces dernières semaines ; il indique toutefois que le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

## **9. PERSONNEL : PROLONGATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL**

### **9.1 Prolongation du Contrat Occasionnel de M. CHELLALI Farid Hocine**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
07.12.05	8.4	Création d'un emploi occasionnel saisonnier

Monsieur le Maire rappelle que l'embauche du personnel saisonnier avait été rendue nécessaire du fait de l'absence de Monsieur DOS SANTOS pour raison médicale. Ce dernier a entre temps repris son travail.

Compte tenu des conditions hivernales et des contraintes de sécurité liées à l'organisation et à la tenue de la prochaine Expo-Habitat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger l'embauche de Monsieur CHELLALI Farid Hocine jusqu'au 15 mars inclus.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** la prolongation du contrat saisonnier en cours jusqu'au 15 mars inclus, afin de faire face aux besoins en personnel liés à la manifestation « Expo-Habitat » ;
- VOTE** le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget primitif 2006.

### **9.2. Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Monsieur le Maire fait état de l'incitation par les pouvoirs publics auprès des communes, à favoriser l'emploi des jeunes par la mise en place de contrats aidés par l'Etat.

Il rappelle que de nombreux travaux d'investissement ont été effectués, notamment dans le domaine des aménagements urbains - de voirie et paysagers – et l'augmentation concomitante des travaux d'entretien.

Monsieur le Maire propose donc le recrutement d'un agent supplémentaire par le biais d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi. Ce contrat peut être conclu pour une durée de 6 à 24 mois. Il prévoit une aide de l'Etat à 60 % du montant du SMIC et une exonération des charges sociales. Cette embauche permettrait d'effectuer une transition avec le départ à la retraite de Monsieur DOS SANTOS prévu à la fin de l'année 2007.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE** la mise en place d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi,
- CHARGE** le Maire du recrutement d'un agent satisfaisant aux conditions fixées,
- AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante auprès des services locaux de l'ANPE ;
- AUTORISE** le Maire à signer le contrat à durée déterminé pour une période de deux ans ;
- DECIDE** de rémunérer ce personnel sur la base du premier échelon de l'échelle 3 de rémunération, à savoir indice brut 274, indice majoré 276. Le salaire sera exonéré des charges sociales, à l'exception de la cotisation de retraite complémentaire IRCANTEC ;
- FIXE** la durée hebdomadaire du travail à 35 heures ;
- VOTE** le crédit nécessaire qui est prévu au compte 64131 du budget primitif 2006.

## 10. SITE EMANUEL LANG : AUTORISATION DE MAIN LEVEE

M. GISSINGER, propriétaire actuel d'un appartement sis 7 rue du Moulin, faisant parti du complexe immobilier de l'ancienne usine textile, souhaite le vendre.

Le notaire chargé de la vente demande à la Commune de Waldighoffen de lever son droit de résolution pesant sur l'acte de vente initial en date du 2 avril 1996 par la Commune de Waldighoffen aux Epoux SIRGUEY .

La résolution de la cession peut intervenir de plein droit par simple décision du Conseil Municipal en cas d'inobservation des délais d'exécution des travaux d'aménagement et de transformation prévus au contrat. Ce droit de résolution est maintenu même en cas de désignation d'un nouvel acquéreur.

Le notaire demande la signature par Monsieur le Maire d'une procuration de mainlevée du droit de résolution au profit de la Commune.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, à l'effet de consentir mainlevée du droit de résolution au profit de la Commune, inscrit au Livre Foncier de Waldighoffen sur feuillet n°1498, ouvert au nom de Monsieur Emmanuel GISSINGER (vendeur), et en cours d'inscription au nom de l'indivision SEILER – MULLER – BATTISTELLI (acheteur) ;
- AUTORISE** le Maire à signer tous actes et pièces y afférant.

## 11. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur René EGLIN, Adjoint se propose de présenter au Conseil municipal la situation financière de la Commune en deux temps :

- bilan de l'année 2005
- perspectives 2006

### 1/ Ressources de fonctionnement

Elles progressent de 3,2 %, passant de 954 K € à 985 K €.

La plus forte amélioration est liée à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et au Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA). Il est à noter que près de 89 % des recettes sont ainsi d'origine fiscale, contrôlées et modifiées unilatéralement par l'Etat, ne laissant que peu de marge de manœuvre à la Commune.

### 2/ Charges de fonctionnement

Elles diminuent de 3 %, passant de 636 K € à 617 K €. Elles se répartissent comme suit :

	Evolution 2004/2005	2004	2005
Charges à caractère général	- 8,5 %	253 K €	231 K €
Charges de personnel	- 1,3 %	236 K €	233 K €
Charges financières	- 4 %	72 K €	69K €

### 3/ Capacité d'autofinancement

Elle progresse de 15,6 %, passant de 318 K € à 365 K €.

Entre 2002 et 2005, celle-ci a progressé de 59 %.

Cette situation est révélatrice des efforts engagés par la Commune pour contrôler ses charges, et ainsi être en mesure de mieux consolider son avenir.

### 4/ Investissement

	2003	2004	2005
Investissements	1.806 K €	958 K €	1.191 K €

	Total	Investissement de travaux	Remboursement des emprunts
Dépenses réelles	1.191 K €	935 K €	254 K €

	Total	Emprunts	Subventions	Dotations fiscales (DGF – FCTVA)
Ressources réelles	920 K €	450 K €	171 K €	299 K €

La Commune dégage après remboursement de la dette annuelle un capital de plus de 150.000 € d'autofinancement, niveau qui devrait s'améliorer après 2007 avec le remboursement final d'anciens emprunts.

## 5/ Endettement

La situation au 31 décembre 2005 de la Commune est à cet égard fragile, puisque le niveau d'endettement atteint en 2005, la somme de 2.382.600 €, ce qui représente plus de 6 fois la valeur de la capacité d'autofinancement annuelle. L'endettement de la Commune est élevé, mais néanmoins stable depuis trois ans malgré l'importance des investissements d'avenir réalisés. Cependant, il est nécessaire de ne pas l'alourdir davantage.

A l'horizon fin 2008, l'objectif consiste à ramener l'endettement communal à 1.500.000 €, soit l'équivalent de quatre fois la valeur de la capacité d'autofinancement annuelle, niveau tout à fait supportable.

Le détail des ressources et charges sera développé lors de l'examen du Compte Administratif 2005, et du budget primitif 2006.

Monsieur EGLIN cède la parole à Monsieur le Maire qui propose aux conseillers de procéder à la clôture d'un certain nombre d'opérations d'investissements inscrites au budget 2005, déjà réalisées ou n'ayant plus lieu d'être :

- ♦ opération n°15 : Réfection rue du Château
- ♦ opération n°19 : Aménagement rue des Cigognes
- ♦ opération n°2 : Illuminations de Noël
- ♦ opération n° 20 : P.A.E. Rue de Ferrette
- ♦ opération n°34 : P.A.E. Baumgarten
- ♦ opération n°42 : Travaux de lutte contre les inondations
- ♦ opération n° 43 : Travaux divers de voirie
- ♦ opération n°47 : Alimentation fontaines publiques
- ♦ opération n°7 : P.A.E. Rue du 19 novembre

Il indique également les grandes lignes des investissements futurs pour lesquels les études seront menées dans le courant de l'année 2006 : aménagement des routes départementales en traversée de village, rénovation de l'église, salle polyvalente...

Monsieur EGLIN conclut en ajoutant que le site Lang représente une grosse part des investissements, mais bénéficie également d'un niveau de subventions élevé (80 %).

## 12. DIVERS

### 12.1 Eglise : travaux de rénovation

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.12.2003	5	Travaux de rénovation en vue du centenaire de l'église en 2006
05.04.2004	6.3	Autorisation de consultation d'un architecte
13.02.2004	6	Mode de répartition des travaux
25.05.2005	16	mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage

M. EGLIN rappelle au Conseil Municipal que la rénovation de l'église s'intègre dans un certain nombre d'autres travaux d'envergure et urgents, parmi lesquels ceux concernant la salle polyvalente. Il est donc nécessaire d'inscrire ces travaux dans un calendrier de faisabilité économique, sachant que la part des travaux incombant à la Commune sera subventionnable. Il informe par ailleurs l'Assemblée de son intention de joindre au budget primitif 2006 une projection pluriannuelle sur 4 à 5 années.

Monsieur le Maire rappelle la décision prise en séance du Conseil Municipal en date du 25 mai 2005 dans laquelle a été approuvée la proposition d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les différentes étapes à envisager pour mener à bon terme l'opération de rénovation de l'église, en indiquant également le planning prévisionnel envisageable dans le cas d'une décision positive dans le cadre de cette réunion :

- = 1<sup>ère</sup> étape : diagnostic tous corps d'état
  - ♦ lancement de la consultation : début mars 2006
  - ♦ sélection des candidats : mi-mars 2006
  - ♦ réception des offres : fin mars 2006

- ♦ diagnostic : fin avril 2006
- ⇒ 2<sup>ème</sup> étape : programme des travaux  
Le programme des travaux pourra être présenté au Conseil Municipal fin mai 2006 pour approbation.
- ⇒ 3<sup>ème</sup> étape : choix d'un Assistant à Maître d'Ouvrage (A.M.O.)
  - ♦ lancement de la consultation : début juin 2006
  - ♦ réception des offres : 20 juin 2006
  - ♦ choix du prestataire : fin juin 2006
  - ♦ signature du marché : début juillet 2006
- ⇒ 4<sup>ème</sup> étape : choix des prestataires intellectuels
  - ♦ lancement des consultations : début septembre 2006
  - ♦ signature des marchés de maîtrise d'œuvre : mi-octobre 2006
- ⇒ 5<sup>ème</sup> étape : études
  - ♦ lancement des études : début novembre 2006
  - ♦ présentation de l'Avant-projet : fin janvier 2007

Cet Avant-projet sera présenté au Conseil Municipal début février 2007 pour approbation, associé à un calendrier de réalisation en fonction des possibilités financières.

- ⇒ 6<sup>ème</sup> étape : choix des entreprises d'exécution des travaux
  - ♦ dossier de consultation des entreprises : fin mars 2007
  - ♦ consultation des entreprises : avril -mai 2007
  - ♦ attribution des marchés : fin juin 2007
- ⇒ 7<sup>ème</sup> étape : travaux
  - ♦ démarrage des travaux : début septembre 2007
  - ♦ fin des travaux : juin 2008

Cette opération devra être menée en étroite collaboration avec le Conseil de Fabrique de l'église, dans le respect des textes législatifs et réglementaires.

Dans l'immédiat, il y a lieu d'établir le programme initial de cette opération. Pour cela, monsieur le Maire propose à l'Assemblée de recourir à un prestataire spécialisé et présente l'offre de la SEMHA (Société d'Economie Mixte de Haute Alsace) pour assister le maître d'ouvrage jusqu'à son élaboration. Elle s'élève à 3 780,88 € HT, soit 4 520,88 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** le lancement de l'opération de rénovation de l'église,
- APPROUVE** le choix de la SEMHA pour assister la Commune en vue de l'élaboration du Programme de Travaux,
- AUTORISE** le Maire à lancer la consultation pour le choix des prestataires de services chargés de l'établissement du diagnostic tous corps d'état, ainsi que du chiffrage des travaux nécessaires,
- AUTORISE** le Maire à régler les dépenses correspondantes et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- DECIDE** d'inscrire au budget primitif 2006 les crédits correspondants.

## 12.2 Cloches de l'église

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise BODET concernant le remplacement du moteur de volée de la cloche 2, pour un montant de 1 181,00 € HT, soit 1 412,48 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix de l'offre de l'entreprise BODET pour un montant de 1 181 € HT, soit 1 412,48 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 61522.

## 12.3 Convention SOCOTEC : installations électriques salle polyvalente

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
13.02.04	9	signature convention SOCOTEC

Dans le cadre du contrôle de sécurité périodique des installations techniques de la salle polyvalente, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de vérification périodique unique des installations électriques a été signée en date du 1<sup>er</sup> février 2006, afin d'être en mesure de produire le rapport de vérification correspondant pour le passage de la commission de sécurité prévue le 1er mars 2006, avant l'ouverture de la 23<sup>ème</sup> Expo-Habitat. Ce contrôle doit être effectué chaque année. De même, une vérification des moyens de secours et d'alarme a été réalisée.

#### **12.4 Prévention routière**

Comme chaque année, dans le cadre de la campagne scolaire de prévention routière, la Commune est invitée à prendre en charge le repas dans un restaurant des deux moniteurs de la gendarmerie de passage à l'école de Waldighoffen. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### **12.5 Salle polyvalente**

Monsieur le Maire présente pour information au Conseil Municipal une estimation prévisionnelle des travaux de réfection et d'extension de la salle polyvalente. Son état de délabrement ne saurait perdurer ; la réfection de la couverture rendue indispensable est à elle seule, estimée à 135 000 € HT.

*M. Raphaël KUENY intervient pour s'étonner que la Commune se préoccupe de faire un sens unique au centre du village alors que les travaux de la salle polyvalente et de l'église sont beaucoup plus importants.*

Monsieur le Maire regrette que Monsieur KUENY réduise systématiquement le débat sur cet aménagement à la mise en place ou non d'un sens unique et n'ait pas compris que l'opération a pour but la survie et le développement de nos commerces de proximité, qui restent pour nous une priorité. Pour cela, il faut dégager des espaces de stationnement devant les commerces et créer un cadre agréable pour inciter à s'arrêter les quelques 8000 conducteurs de véhicules traversant quotidiennement le village, en semaine.

*Ainsi WALDIGHOFFEN pourra encore mieux continuer à ce distinguer par la diversité et le dynamisme des ses commerces, pour lesquels le projet d'aménagement est porteur d'avenir. Monsieur SCHIELIN abonde en ce sens en expliquant à Monsieur KUENY que la mission de la Municipalité est de se préoccuper de l'ensemble du patrimoine immobilier, économique et culturel de la Commune, par une politique réfléchie de conservation et d'amélioration, décidée en tenant compte des possibilités financières existantes.*

Monsieur le Maire présente ensuite un premier chiffrage de l'opération :

- ⇒ Réfection du bâtiment existant : 209 055 € HT, incluant frais d'honoraires et d'assurance, soit 209.055 € TTC,
- ⇒ Extension : 334 950 € HT, soit 400.620 € TTC,
- ⇒ Total : 650.630 € TTC

*Le montant des aides qui seront allouées reste à préciser. Une partie des travaux (notamment de maçonnerie) pourrait être réalisée par les ouvriers communaux. Dans tous les cas de figure, s'il fallait raser le bâtiment existant pour tout reconstruire, le montant des travaux doublerait.*

L'urgence reste la toiture, au niveau de laquelle l'ensemble de l'étanchéité et de l'isolation doit être refaite. Le chauffage au sol fonctionne correctement, et son efficacité sera renforcée du fait de la réfection de la couverture. La chaudière devra être également changée à l'avenir.

*Monsieur EGGENSPIELER précise que si les travaux d'extension sont entrepris, le type de classement de la salle polyvalente changera, entraînant des contraintes nouvelles en terme de réglementation de sécurité incendie. Dans tous les cas, un nettoyage de la salle polyvalente s'impose.*

*Monsieur HEISSLER informe Monsieur le Maire que la rue de Willer fait très souvent l'objet de coupures d'eau, sans préavis. Monsieur EGGENSPIELER lui répond que la rue de Willer n'est pas la seule concernée. Les rues de Bâle, du Vignoble, Bellevue, de la République etc, ont également subi plusieurs coupures. Il en est de même dans les villages environnants car les fortes gelées ont occasionné beaucoup de dégâts sur les installations. Monsieur le Maire ajoute que la Compagnie Générale des Eaux, suite à plusieurs interventions dans la rue de la République, a adressé un devis pour le remplacement de la canalisation dans cette rue pour un montant de 94.000 € environ.*

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h35.

Monsieur le Maire propose de fixer la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal au vendredi 31 mars 2006 à 18 h 30. Elle sera consacrée à l'approbation du Compte Administratif 2005, et au vote du Budget Primitif 2006.



# AUTORISATIONS

# d'Urbanisme

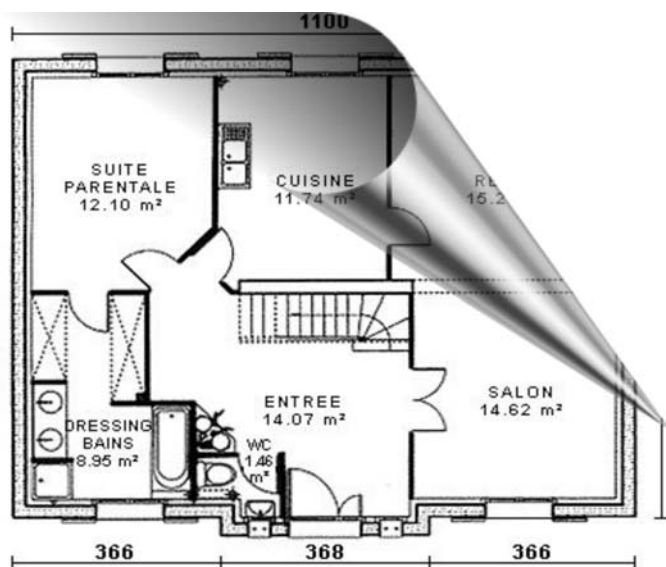
Quelques recommandations qui, si elles sont respectées, facilitent l'instruction des demandes d'autorisation de construire.

Pour tous types de demandes :

## 1. Bien compléter le formulaire de demande :

- ♦ Par exemple, compléter la case « **adresse du terrain** » et celle « **adresse du demandeur** », même si elles sont identiques
- ♦ Ne **pas omettre de cocher** des cases
- ♦ Préciser les **superficies** du terrain ainsi que les **surfaces** hors œuvres des constructions existantes et/ou à réaliser.

## 2. Fournir les plans en 4 exemplaires :



- ♦ Préciser sur le plan de masse l'**échelle** s'il s'agit d'un projet de construction.
- ♦ Préciser sur le plan les **distances par rapport aux limites** de propriété.
- ♦ Penser à joindre le **plan de situation**.

La DDE considère une demande d'autorisation de construire incomplète si ces recommandations ne sont pas respectées.



## Rappel des délais d'instruction à compter de la réception du dossier complet de la déclaration :

Certificat d'Urbanisme : 2 mois.

Permis de Construire : 2 mois.

Permis de Démolir : 2 mois.

Déclaration de Travaux : 1 mois. Ce délai peut être porté à 2 mois si les travaux projetés nécessitent la consultation d'autres autorités.

Ces délais sont prolongés si le service instructeur demande des pièces complémentaires.

# De BONNES PRATIQUES

*pour une gestion durable  
de nos forêts*



Ici ou là, existent encore des coupes mal réalisées, des chantiers inachevés, avec un fort impact sur l'environnement : érosion du sol, dégradation de chemins, détournement de ruisseau ...

Les communes forestières se sont engagées dans une démarche de gestion durable qui exige notamment la préservation de l'environnement.

Dans une démarche similaire pour l'exploitation des forêts privées, **l'Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien** recommande vivement aux propriétaires, d'adhérer au nouveau **Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles**.

## **Pour la gestion durable de votre forêt**

En vigueur depuis le 14 avril 2005, le Code des Bonnes Pratiques Forestières en Alsace est un document réglementaire régi par notre Code forestier. Il comprend **11 engagements**, mais aussi des recommandations de gestion pour chaque grand type de peuplement forestier.



## **Pour qui ?**

Le Code des Bonnes Pratiques s'adresse aux propriétaires privés :

- qui souhaitent être reconnus pour leur gestion durable,
- qui ont bénéficié d'aides de l'Etat depuis le 9 juillet 2001 (Loi d'orientation forestière),
- qui ont déjà adhéré à l'association PEFC Alsace pour bénéficier de la certification forestière. Elle garantit au consommateur que le produit acheté provient d'une forêt gérée durablement (vous

pouvez solliciter l'envoi du dépliant d'information auprès de Forêts-Services 68).

L'adhésion représente un engagement sur une durée de 10 ans à :

- gérer ses parcelles en « bon père de famille »,
- respecter les aspects environnementaux et sociaux dans sa gestion.

## **Pourquoi ?**

L'adhésion au Code permet au sylviculteur :

- d'accéder aux aides financières, aux exonérations ou réductions fiscales accordées par l'Etat,
- de prétendre à la certification PEFC Alsace qui garantit au consommateur que les produits proviennent d'une forêt gérée durablement,
- de bénéficier des informations importantes pour satisfaire l'exigence de gestion durable.



## **Une démarche exemplaire pour l'avenir de la Forêt Privée**

## **Quels engagements ?**

Pour appliquer une gestion durable des forêts, les propriétaires adhérant au code s'engagent à appliquer, dans le respect de l'ensemble des lois et règlements, 11 recommandations :

- \* Pour maintenir la production de bois et la santé des forêts, et permettre un revenu au propriétaire : choix des essences, opérations sylvicoles appropriées, maintien de l'équilibre faune-flore, qualité de l'exploitation, spécialement vis-à-vis des sols mais aussi des semis, de la faune et de la flore,
- \*\* Pour protéger les ressources forestières : pérennité des peuplements forestiers
- \* Pour maintenir la diversité biologique et les fonctions sociales et de protection des forêts : mélanger les essences, préserver les cours d'eau, préserver les surfaces des coupes rases, respecter les zones de protections réglementaires ...

### Comment adhérer sans frais?

Il suffit d'envoyer la déclaration d'adhésion ainsi que l'extrait de carte IGN et le plan des parcelles au Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace. Il vous retournera une copie avec la date d'enregistrement et le numéro de votre dossier. Cette démarche ne requiert pas de cotisation.

Votre adhésion au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, ajoutée à celle de nombreux autres propriétaires convaincus par l'importance de la gestion durable, favorisera l'obtention :

- de moyens de valorisation de la forêt privée alsacienne,
- d'une reconnaissance auprès de nos concitoyens.

Les propriétaires souhaitant adhérer à PEFC Alsace pour la certification forestière, peuvent obtenir la prise en charge de la cotisation afférente auprès de la coopérative forestière COSYLVAL (demandez les conditions au : 03.89.22.28.55).

### **Faites appel aux entreprises de travaux forestiers adhérentes à la Charte Alsacienne de Qualité des Travaux Forestiers**

Des entreprises de travaux forestiers se sont engagées, depuis le début 2005, à respecter un cahier des charges dans le cadre de la certification de la gestion durable PEFC Alsace.

Les avantages principaux de cette démarche pour les propriétaires forestiers (communes ou privés) sont les suivants :

- Des garanties de respect des réglementations,
- L'amélioration des prestations pour un chantier « propre » : contrat, tarification, délais, précautions ...
- Le respect des règles de sécurité (très importantes),
- La préservation de l'environnement : eau, sols, milieux remarquables ...
- Un dispositif de contrôle,
- Une démarche reconnue par PEFC Alsace (certification forestière).

La liste des entreprises adhérentes et la charte alsacienne peuvent être consultées sur le site de notre interprofession régionale forêt-bois : [www.fibois-alsace.com](http://www.fibois-alsace.com)

### **Pour vous conseiller ...**

N'hésitez pas à vous adresser à l'**Association Forestière du Sundgau et du Jura alsacien** pour demander des précisions, l'envoi du Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles, une adhésion..., en téléphonant au : **03.89.22.28.50.** ou par mail : **forets-services-68@wanadoo.fr**





## Souvenirs



La guerre de 39-45, avec toutes ses horreurs, a décimé bien des familles.

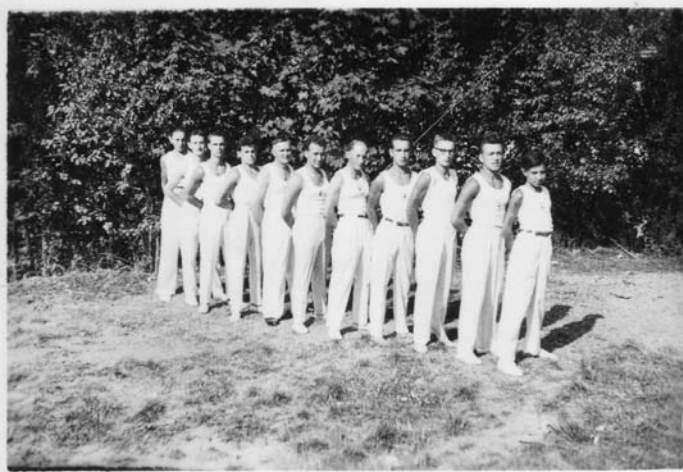
Les fêtes de la Libération des années 45-46 ont peu à peu guéri les blessures.

Avec un retour à la vie normale, en ville et à la campagne, ce n'est que vers 1947 que la vie associative sportive, culturelle et artistique a repris son activité.

A WALDIGHOFFEN, le football, le ping-pong, la musique, la gymnastique et le basket ont démarré avec des moyens souvent précaires.

Une prairie ou un jardin pour l'entraînement, même pour les championnats ! Comme salles de sport : un réfectoire, une grange, la cour de l'école, les restaurants, étaient les lieux de rencontre !

Sans parler du matériel, agrès, équipements, instruments. Il fallait repartir avec pas grand chose.



Le Cercle Catholique a redémarré en 1947 avec le président Ignace STOLTZ et l'on parlait beaucoup de l'ancien président Prosper GISSINGER, le père du défunt député Antoine GISSINGER.

Monsieur le Curé Alphonse DITNER était notre supérieur hiérarchique.

Par la suite Joseph GISSINGER et Alphonse HOFF ont pris la relève comme présidents.

La création d'une clique sous la direction de Charles HOFF a pris son élan.

Nous avons fait une sortie du 1<sup>er</sup> mai avec plus de 80 membres, à pied, en direction d'Hippoltskirch, « aller retour ». Dans chaque village, le son du clairon : 14 fois le même morceau !



Les filles à Hippoltskirch

Le réfectoire de l'usine E. Lang était à notre disposition pour l'entraînement.

Le matériel était assez succinct : une barre-fixe, des barres parallèles, des poids et haltères, 2 tapis grossiers, rien de plus. Ni anneaux, ni cheval d'arçon ! Le sol était en brique, il ne fallait pas parler de sécurité.

Au départ, en gymnastique, les équipes furent les suivantes :

- \* une section adultes avec Charles HOFF comme moniteur,
- \*\* un groupe de pupilles dont on m'a confié la responsabilité,
- \* une certaine période, deux sections féminines.

Avec en moyenne, une trentaine de gamins, je n'avais pas le choix. Respect, esprit d'équipe, discipline, c'était au départ la devise. Ils savaient écouter, obéir, apprendre et, avec la confiance des parents, le chemin était bien tracé avec de bons résultats au bout.

Au concours de Wittenheim (1948), avec une sélection de 16 jeunes, Waldighoffen était 1<sup>er</sup> « Champion du Haut-Rhin », devant la grande société St Léger de Guebwiller.

Chez les adultes, René MINERY fut champion du Haut-Rhin (1953) et souvent bien classé en artistique.



Ces jeunes, devenus par la suite ingénieur, colonel, maire, commerçant, ouvrier, n'ont pas oublié de venir, à n'importe quel moment, me dire « bonjour ».

Evidemment, parallèlement à ces bons souvenirs, il ne faut pas oublier les passages difficiles et tristes qui vous marquent. Nous n'avons jamais oublié le départ de Joseph WELMELINGER tombé en Algérie et la mort accidentelle de Jean GRIENENBERGER et Roland UEBERSCHLAG .

Ayons une pensée, vu les années passées, pour les anciens membres, jeunes et vieux, qui nous ont quitté. Les souvenirs, eux, restent.



Célestin Grunenberger

*Nous publions avec plaisir ce texte de Célestin GRUNENBERGER. Encore bien connu par les aînés,*

*Célestin s'est distingué par un remarquable engagement au service des jeunes de Waldighoffen, avant de partir pour le Florival.*

*Il revient encore régulièrement, à l'occasion de l'exposition avicole d'octobre.*

*Les photos qui agrémentent l'article font partie de sa collection personnelle.*

## OPÉRATION BRIOCHES DE L'APEI :



L'opération « Brioche » a une nouvelle fois été un **succès** dans le Sundgau. Plus de **12 500 brioches** ont été vendues **au profit des personnes adultes handicapées mentales** de l'APEI de Hirsingue.

L'argent collecté va servir à la **construction d'une Maison de Retraite spécialisée** qui ouvrira ses portes début 2006.



**Merci aux vendeurs tous bénévoles** pour l'efficacité de l'aide apportée à défendre cette cause, et en particulier à Mme Odile HEINIS.

Le résultat de la collecte sur WALDIGHOFFEN est de : **630 brioches vendues, représentant 3 187 €.**

Les résidents, les usagers de nos services, l'ensemble du personnel, les membres du Conseil d'Administration, vous remercient pour vos dons de soutien.

Le président de l'APEI Fernand HEINIS.

## ALCOOL ABSTINENCE SUNDGAU :

L'association **Alcool Abstinence Sundgau** fournit aide et accompagnement pour **les personnes dépendantes de l'alcool et leurs proches.**



**Donnez-vous le temps !  
Arrêtez maintenant !!**

☎ **ALTKIRCH :**  
03 89 40 91 36

☎ **WALDIGHOFFEN :**  
03 89 07 70 83

## ASSOCIATION RENAISSANCE :



Le handicap peut toucher un membre de votre famille, un ami proche, un client.

**L'association a été créée par une famille vivant la situation du handicap d'un membre dépendant au quotidien.**

C'est par leur **vécu** et avec leur **expérience** que l'Association Renaissance veut venir en aide à des familles démunies par **manque de structures** et souvent par **manque de fonds.**

Suite à un accident, certains vivent un vrai calvaire que l'association aimerait un peu soulager.

Si vos avez dans votre famille, entourage ou clients des personnes en difficulté, n'hésitez pas à contacter

**L' ASSOCIATION RENAISSANCE**  
76, Grand Rue – BP 85  
68002 COLMAR Cedex  
Tél : 03 89 73 36 64  
e-mail : [assorenaissance@wanadoo.fr](mailto:assorenaissance@wanadoo.fr)

## INFORMATION :

L'entreprise **BRENDELE Sarl**  
Est à votre service pour vos **animaux**  
24 /24 Heures – 7/7 Jours  
Crémation, cimetière,  
ambulance,  
transport pour chevaux  
vivants ou morts et pension  
pour chiens et chats.



Rue de la Tuilerie –  
9 Route de Belfort 68700 **ASPACH LE BAS**

Tél. : 03.89.48.70.08 - Fax : 03.89.62.79.62  
<http://brendle.monsite.wanadoo.fr>





# Héli-Secours 68



## Comprendre l'utilité d'Héli-Secours 68 :

Concernant la Sécurité Civile aérienne, nous dépendons de Strasbourg en cas d'urgence grave. D'où des retards préjudiciables à la survie des grands blessés

Or, l'hélicoptère médicalisé de la REGA (fondation privée suisse) basé à proximité, à l'Euroairport, sur sol français, est constamment opérationnel et permet des interventions plus rapides.

Il couvre le Département en 15 mn et se trouve à 7 mn du Centre 15, 24 h sur 24 et 365 jours par an.

Depuis 1998, la zone d'intervention a été étendue par la Préfecture à l'ensemble du Département, et cela facturé à la minute de vol en intervention sur simple appel du Centre 15.

**Héli-Secours 68** est une association d'utilité publique et d'intérêt général au bénéfice des Services de Secours du Département.

Elle a pour but de participer à la mise à disposition des secours publics les moyens nécessaires à une meilleure exécution de leur mission, en particulier par la **banalisation du vecteur d'évacuation constitué par l'hélicoptère.**  
**Il s'agit de sauver des vies !**

La plupart des victimes d'accident sont justement les personnes qui pensaient que cela n'arrive qu'aux autres.

A ce jour, plus de **335 personnes ont ainsi été secourues** et Héli-Secours 68 (dont le Siège Social est à la Caserne des Pompiers de Mulhouse) a participé financièrement aux interventions pour un montant de **229 816 €** reversés à la Trésorerie Principale du Centre Hospitalier de Mulhouse.

### Les temps forts de 2006 :

**1 Euro pour la vie** : chaque participant aux manifestations suivantes se verra remettre pour 1 € versé un billet de tombola numéroté.

- ♦ **D'avril à décembre 2006, Héli-Secours 68 est l'invité de la Ronde des Fêtes sur 67 sites**, villes et villages qui drainent des milliers de visiteurs et touristes.
- ♦ **Le 24 juin**, nous réunirons à notre siège (la caserne des Sapeurs Pompiers de Mulhouse) l'ensemble des personnes qui ont été secourues par l'hélicoptère médicalisé de la Rega. (335 personnes pourront donner leur témoignage)
- ♦ **Le 30 septembre** : 15e Anniversaire de « Je cours pour qu'il décolle ». Relevons ensemble le défi avec les 377 communes du département

**Héli-Secours 68 est porté par ses bénévoles**, et en particulier l'infatigable **Président-fondateur Roger JAENGER**, qui y met toute sa passion et tout son temps.

**Aidez-les ! Et aidez-vous**, car la présence rapide d'un hélicoptère en cas de grande urgence est un plus pour la survie.



**Soutenez l'action d'Héli-Secours 68.**  
Notre vie est en jeu tous les jours, prenez-en conscience.

**Pour aider l'association, vous pouvez verser un don**, en précisant vos coordonnées (adresse et tél), par chèque à :

**HELI-SECOURS 68**  
**4 Bld de la Marseillaise 68100 MULHOUSE**

(vous recevrez un reçu vous permettant de déduire ce don de votre revenu imposable)

# Le DEPISTAGE du cancer du col de l'utérus

Professeur Jean-Jacques BALDAUF, Président de l'Association EVE

## LE CANCER DU COL DE L'UTERUS PEUT ÊTRE EVITÉ !

En Alsace, la campagne EVE de dépistage de ce cancer met tout en œuvre pour faire diminuer la fréquence et la mortalité de cette maladie.

On dit qu'il vaut mieux prévenir que guérir. Dans le cas du cancer du col de l'utérus, prévenir c'est guérir.

Le cancer du col de l'utérus est en effet le seul cancer qui soit reconnaissable à un stade précoce et longtemps à l'avance. Le traitement est alors facile et la guérison totale quasi certaine.

D'où l'importance du dépistage. Il consiste en un geste simple et efficace : le frottis.

Celui-ci se pratique habituellement au cours d'un examen gynécologique de routine, chez un médecin généraliste ou un gynécologue.

Le médecin prélève des cellules du col qui sont étalées sur une lame de verre ou conservées dans un liquide adéquat puis adressées à un médecin anatomo-cytopathologiste pour être analysées au microscope.

Le frottis permet de détecter les cellules anormales avant qu'elles ne deviennent cancéreuses.

Il existe des preuves concrètes de l'efficacité du dépistage. Dans les deux années qui suivent deux frottis normaux, le risque de cancer est dix fois inférieur à celui des femmes non dépistées.

Toutes les femmes sont concernées dès lors qu'elles ont eu des rapports sexuels. On sait aujourd'hui que l'agent responsable de l'apparition de cellules cancéreuses au niveau du col est un virus : le papillomavirus.

Le tabagisme est un facteur de risque supplémentaire.

Le frottis doit être réalisé régulièrement (au moins tous les 3 ans) à partir de 20 ans et jusqu'à 65 ans au moins.

La campagne EVE de dépistage du cancer du col de l'utérus a été mise en place en 1994 dans le Bas-Rhin et étendue à l'ensemble de la région Alsace en 2001.

Ses priorités sont :

\* convaincre toutes les femmes, surtout celles âgées de 25 à 65 ans, de bénéficier régulièrement d'un frottis.

\* à cette fin, les femmes non dépistées reçoivent un carton « Joyeux Anniversaire » les invitant à consulter le médecin de leur choix.

\* s'assurer de la qualité de l'ensemble du dispositif, du prélèvement, à la lecture des frottis et au suivi des anomalies dépistées.

Tous les médecins généralistes, gynécologues et anatomo-pathologistes de la région participent à ce programme.

L'Association EVE travaille également en partenariat avec les 2 autres associations gérant des

actions de dépistage, l'ADEMAS – Alsace pour le cancer du sein et l'ADECA 68 pour le cancer colo-rectal.

La campagne EVE est soutenue par de nombreuses institutions. Les 5 caisses primaires d'assurance maladie de la région, la CMR d'Alsace, la MSA et les 2 Conseils Généraux assurent le financement. La Direction Régionale de l'Action Sanitaire et Sociale et les comités départementaux de la Ligue contre le cancer sont des partenaires précieux.

Depuis le début de la campagne de dépistage, plus de 1 555 760 frottis ont été enregistrés et 488 991 femmes ont participé à cette action de prévention.

2 962 lésions précancéreuses ont été dépistées, permettant ainsi aux femmes qui en étaient porteuses d'éviter l'apparition d'un cancer.

Pour plus d'information, contactez EVE au 0800 749 749 (appel gratuit)

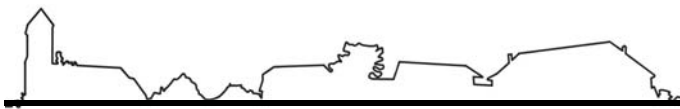
ou

Consultez le site internet

[www.eve.asso.fr](http://www.eve.asso.fr)







# Etat Civil

## Naissances

28 octobre 2005 : **Paul-Edouard MESSER**, de Julien MESSER et de Sophie MEYER

21 décembre 2005 : **Mathieu Jean André LITZLER**, de Christophe LITZLER et de Michèle MARTIN

22 décembre 2005 : **Mickaël Daniel GISSINGER**, de Emmanuel GISSINGER et de Evgenia ROMANOVA

02 janvier 2006 : **Noémie Denise SCHERMESSE**, de Christian SCHERMESSE et de Emmanuelle MUNCH

12 janvier 2006 : **Pauline Léa FRIEZ**, de Eric FRIEZ et de Hélène TACQUARD

28 janvier 2006 : **Charles Henri Joseph BILLAND**, de Dominique BILLAND et de Nadine HERRO

3 février 2006 : **Léane LITZLER**, de Pascal LITZLER et de Corinne MEYBERGER

*Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveau-nés.*



## Décès

Le 19 décembre 2005 : Monsieur **Charles Joseph BAEUMLIN**  
Né le 07 novembre 1930 à Waldighoffen

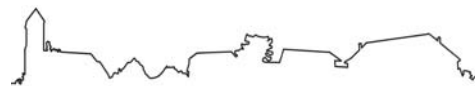
Le 19 mars 2006 : Madame **Hélène EGGENSPIELER née KUBLER**  
Née le 14 août 1923 à Waldighoffen

Le 22 mars 2006 : Madame **Sophie WERMUTH née OBERDORF**  
Née le 02 janvier 1911 à Jettingen

Le 27 mars 2006 : Madame **Marie SCHRUTT née SENDELIN**  
Née le 31 mai 1932 à Altkirch

*Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent aux familles en deuil leurs très sincères condoléances.*





## JANVIER

02.01 :	Monsieur <b>MUNCH Marcel</b> , né en 1931	75 ans
04.01 :	Madame <b>MANGIALETTO – PANZONE Dora</b> , née en 1928	78 ans
	Madame <b>WALCH – HENLIN Hélène</b> , née en 1930	76 ans
05.01 :	Monsieur <b>HEMMERLIN Jean-Marie</b> , né en 1932	74 ans
06.01 :	Madame <b>HEMMERLIN – FROBERGER Yvonne</b> , née en 1930	76 ans
09.01 :	Monsieur <b>SPECKLIN Fernand</b> , né en 1936	70 ans
12.01 :	Monsieur <b>SCHMITT André</b> , né en 1932	74 ans
14.01 :	Madame <b>SCHERRER – RUF Cécile</b> , née en 1929	77 ans
	Madame <b>HEMMERLIN – WALCH Jacqueline</b> , née en 1933	73 ans
15.01 :	Monsieur <b>LITZLER Raymond</b> , né en 1936	70 ans
20.01 :	Madame <b>KUBLER – GESSER Marthe</b> , née en 1934	72 ans
25.01 :	Monsieur <b>SCHMITT Paul</b> , né en 1926	80 ans

## FEVRIER

03.02 :	Madame <b>SCHWEITZER – DOUBS Gérardine</b> , née en 1936	70 ans
04.02 :	Madame <b>MAIER – SCHMITT Irma</b> , née en 1936	70 ans
10.02 :	Madame <b>STOLZ – SCHMITT Anne</b> , née en 1920	86 ans
13.02 :	Madame <b>FEIST – VETTER Marthe</b> , née en 1921	85 ans
14.02 :	Monsieur <b>MUNCK René</b> , né en 1927	79 ans
15.02 :	Madame <b>RENCK – HELL Joséphine</b> , née en 1914	92 ans
21.02 :	Monsieur <b>SCHAFFHAUSER Fernand</b> , né en 1927	79 ans
	Monsieur <b>BAEUMLIN Roger</b> , né en 1930	76 ans
	Madame <b>WALBOTT – KARRER Germaine</b> , née en 1934	72 ans
24.02 :	Madame <b>BOUZOURENE – TERDJEMANE Fatma</b> , née en 1929	77 ans
	Madame <b>GAERTNER – GOURMELON Madeleine</b> , née en 1932	74 ans
25.02 :	Madame <b>WIEDER – GROSHEITSCH Hélène</b> , née en 1934	72 ans
	Madame <b>KOCH – MORGEN Nicole</b> , née en 1936	70 ans
28.02 :	Madame <b>BRUNNER – UEBERSCHLAG Marguerite</b> , née en 1915	91 ans

## MARS

07.03 :	Monsieur <b>MATTLER Antoine</b> , né en 1912	94 ans
	Madame <b>SCHUMACHER Yvonne</b> , née en 1927	79 ans
14.03 :	Madame <b>RICHARD – BILLAND Jeanne</b> , née en 1927	79 ans
	Madame <b>RICHARDSON – BOURGERY Shirley</b> , née en 1932	74 ans
18.03 :	Monsieur <b>NOVIK Erwin</b> , né en 1934	72 ans
19.03 :	Monsieur <b>MEYER Joseph</b> , né en 1932	74 ans
21.03 :	Monsieur <b>KUBLER Robert</b> , né en 1929	77 ans
	Madame <b>EGLIN – ABY Marie-Madeleine</b> , née en 1935	71 ans
23.03 :	Madame <b>BERGER – JELSCH Suzanne</b> , née en 1930	76 ans
	Madame <b>RAUBER – GANSER Annette</b> , née en 1931	75 ans
26.03 :	Madame <b>BAEUMLIN – EGLIN Alphonsine</b> , née en 1919	87 ans
27.03 :	Madame <b>JERMANN – VETTER Claire</b> , née en 1924	82 ans
31.03 :	Madame <b>STOLZ – BAEUMLIN Véronique</b> , née en 1935	71 ans

## AVRIL

02.04 :	Madame <b>LINDECKER – PEREZ Juliette</b> , née en 1929	77 ans
	Monsieur <b>WALCH Gérard</b> , né en 1934	72 ans
05.04 :	Madame <b>HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée</b> , née en 1920	86 ans
06.04 :	Madame <b>HUSS – MINERY Annette</b> , née en 1934	72 ans
07.04 :	Monsieur <b>GISSINGER Eugène</b> , né en 1913	93 ans
08.04 :	Monsieur <b>MINERY René</b> , né en 1930	76 ans
09.04 :	Madame <b>RITTER – ZELLER Mariette</b> , née en 1933	73 ans
10.04 :	Monsieur <b>MONNET Michel</b> , né en 1931	75 ans
11.04 :	Monsieur <b>STOECKLIN Charles</b> , né en 1934	72 ans
	Monsieur <b>GUGEL Roger</b> , né en 1936	70 ans
	Monsieur <b>SCHILL Henri</b> , né en 1936	70 ans
12.04 :	Madame <b>MANGIALETTO – SCRIMA Nicolina</b> , née en 1934	72 ans
15.04 :	Monsieur <b>PETER Josef</b> , né en 1930	76 ans
18.04 :	Madame <b>WICKERT – HUND Yvonne</b> , née en 1932	74 ans
19.04 :	Monsieur <b>GAISSER Marcel</b> , né en 1933	73 ans
	Madame <b>KUPFERSCHMID – SCHMITT Jeanne</b> , née en 1935	71 ans
25.04 :	Madame <b>BITSCHY – WEIGEL Paulette</b> , née en 1927	79 ans
	Madame <b>BURGER – FLICK Monique</b> , née en 1932	74 ans
27.04 :	Madame <b>HENTZ – RAPPENECKER Marthe</b> , née en 1922	84 ans
29.04 :	Madame <b>BRANDWEIGEL – STOLZ Maria</b> , née en 1913	93 ans
	Madame <b>SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse</b> , née en 1931	75 ans
30.04 :	Monsieur <b>RICHART Henri</b> , né en 1925	81 ans
	Monsieur <b>SCHMITT Fernand</b> , né en 1934	72 ans

## MAI

06.05 :	Monsieur <b>MULLER Jean</b> , né en 1932	74 ans
07.05 :	Madame <b>GROSHEITSCH Germaine</b> , née en 1928	78 ans
09.05 :	Madame <b>HORNUNG – GISSINGER Maria</b> , née en 1927	79 ans
	Madame <b>STAEMPFLIN – KOCH Pierrette</b> , née en 1935	71 ans
14.05 :	Madame <b>REIN – BILLAND Marthe</b> , née en 1934	72 ans
18.05 :	Madame <b>HOFF – ENDERLIN Marie-Rose</b> , née en 1933	73 ans
19.05 :	Monsieur <b>WALLISER Marcel</b> , né en 1920	86 ans
20.05 :	Monsieur <b>GROSHEITSCH Marcel</b> , né en 1929	77 ans
	Madame <b>HAUGER – MUNCK Hélène</b> , née en 1930	76 ans
22.05 :	Monsieur <b>GESSER Marcel</b> , né en 1930	76 ans
23.05 :	Monsieur <b>GROELL Eugène</b> , né en 1924	82 ans
	Madame <b>GRENTZINGER – WELMELINGER Irène</b> , née en 1925	81 ans
26.05 :	Monsieur <b>RESWEBER Roland</b> , né en 1936	70 ans
27.05 :	Madame <b>ZIMMERMANN – MULLER Marie-Thérèse</b> , née en 1934	72 ans

## JUIN

01.06 :	Madame <b>BRAND – WINKLER Germaine</b> , née en 1924	82 ans
07.06 :	Madame <b>REY – DIETSCHY Marie-Jeanne</b> , née en 1935	71 ans
08.06 :	Monsieur <b>BURGER Morand</b> , né en 1936	70 ans
10.06 :	Monsieur <b>LABORDE Léon</b> , né en 1920	86 ans
	Monsieur <b>RUETSCH Henri</b> , né en 1933	73 ans
16.06 :	Madame <b>ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie</b> , née en 1922	84 ans
	Madame <b>GOETT – BRAND Marie-Madeleine</b> , née en 1931	75 ans
17.06 :	Monsieur <b>KARRER Marcel</b> , né en 1934	72 ans
20.06 :	Madame <b>DICK – FEIST Marie-Thérèse</b> , née en 1925	81 ans
	Madame <b>SCHEIDECK – BRUNNER Denise</b> , née en 1929	77 ans
21.06 :	Madame <b>SCHMITT – WELMELINGER Suzanne</b> , née en 1932	74 ans
22.06 :	Madame <b>BUBENDORF Edith</b> , née en 1932	74 ans
24.06 :	Madame <b>RENTZ - DISSER Jeanne</b> , née en 1932	74 ans
25.06 :	Monsieur <b>GERBER Roland</b> , né en 1936	70 ans
27.06 :	Monsieur <b>MULLER Robert</b> , né en 1930	76 ans
29.06 :	Monsieur <b>GOLDEMANN Paul</b> , né en 1933	73 ans

# Antoine GISSINGER

un grand ami de WALDIGHOFFEN

nous a quittés

Né le 4 juin 1914, ici à WALDIGHOFFEN, Antoine a gardé de ses origines de fils d'ouvrier, le sens du travail accompli jusqu'au bout, une opiniâtreté à défendre ses dossiers et une capacité de travail peu communes, rappelant à chaque occasion ses fortes racines sundgauviennes.

## Sa carrière politique :

Conseiller Municipal, Adjoint au Maire de 1971 à 1977 puis Maire de 1983 à 1989, Antoine GISSINGER a marqué de sa forte empreinte le développement de WITTENHEIM.

Conseiller Général du Canton de WITTENHEIM et Conseiller Régional de 1970 à 1988, M. Antoine GISSINGER est élu député du Haut-Rhin en 1967 jusqu'en 1986, date à laquelle il décida de ne plus se représenter.

Il exercera à l'Assemblée Nationale la fonction de Secrétaire et de Vice-Président de la Commission Sociale et sera classé par l'hebdomadaire « l'Express » : « meilleur député de France ».

M. Antoine GISSINGER a été nommé « Commandeur de la Légion d'Honneur », distinction très exceptionnelle.

Le 25 août 2005, M. Antoine GISSINGER nous a quittés. Ses nombreux amis ont accompagné sa famille pour un dernier adieu célébré en l'église de WITTENHEIM.

Jusqu'au bout, il aura proclamé son attachement à ses racines, à ce village de WALDIGHOFFEN, qu'il aura tant aimé.



(Photos Famille GISSINGER, que nous remercions)

## Sa carrière professionnelle :

Grâce à son directeur d'école de WALDIGHOFFEN, il passe par l'École Normale d'Instituteurs et prend, après la Seconde Guerre Mondiale, la direction du Centre d'Apprentissage des Mines de Potasse d'Alsace où il a laissé un grand souvenir à toute une génération de mineurs.

Sa carrière sera consacrée par la distinction de Commandeur des Palmes Académiques.



Le Maire  
Henri HOFF

## Vos Prochains rendez-vous :

- \* \* Vendredi 5 mai : **collecte de sang** dans la salle culturelle du Forum
- \* \* Dimanche 11 juin : **marché aux puces** du CCSP et « Temps libre », autour de la salle polyvalente
- \* \* Mercredi 21 juin : **fête de la musique** dans les rues de Waldighoffen (centre village) – **bénéfices au profit de la rénovation de l'église**
- \* \* Samedi 24 juin : **gala de Volksmusik** organisé par M. Gérard BAUM – chanteur, à la salle polyvalente
- \* \* Dimanche 2 juillet : **fête patronale** – repas à la salle polyvalente – appel aux bénévoles qui souhaitent aider et/ou confectionner des pâtisseries.

# Travaux de Voirie Automne 2005

Rue de Ferrette



Rue des Vergers



Chemin du Bux



Vers la forêt ↑

Vers la rue de Bâle →



# Travaux

## Revitalisation du Site Lang

Démolition de la chaufferie  
le 13 octobre 2005



Aménagement du site de la cheminée  
en mars 2006



**PLAN DE FINANCEMENT**

Marché négocié - lot unique - Voirie - eau potable - assainissement - plantations - éclairage public  
Titulaire du marché : Entreprise EN CER - 68480 ROPPEZTWILLER  
Démarage des travaux : 10 octobre 2005

Subvention de l'Etat, dans le cadre du programme "Avenir du territoire entre Saône et Rhin", au titre du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) :	80.619,16 €
Subvention du Conseil Général du Haut-Rhin dans le cadre du programme 2004, au titre de la voirie communale :	67.477,00 €
pour la mise en place d'un garde-corps et la signalisation horizontale, au titre des amendes de Police :	5.045,00 €
Subvention de l'Europe, dans le cadre du programme Objectif2 - Alsace 2000/2006 au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) :	115.957,95 €
Emprunt communal :	66.700,00 €
<b>MONTANT HT</b>	<b>333.798,16 €</b>
Avance au titre du FCTVA	65.816,44 €
<b>MONTANT TTC</b>	<b>401.614,60 €</b>

## Rénovation de la Mairie - suite



La rénovation de la partie administrative de la Mairie a été mise en œuvre par les ouvriers municipaux.



# Repères ...

## Evénements au fil des jours ...

➔ Les 5 et 6 novembre 2005  
Les 110 ans de la « Concordia »

La « Concordia » nous a fait vivre un week-end inoubliable. Les musiciens de Waldighoffen et leurs nombreux groupes invités ont fait vibrer les auditoires !



La soirée de gala du samedi soir a été particulièrement propice aux émotions !

Le Miraphone Tuba Quartett a donné, de façon magistrale, une autre image des gros cuivres... L'ensemble tchèque TUFARANKA a produit une musique éblouissante... Les musiciens du cru ont montré leurs grandes qualités...



➔ Le 6 janvier 2006  
Premiers vœux du Président de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach »

Henri HOFF a tiré le bilan 2005 et tracé les perspectives 2006 pour WALDIGHOFFEN, bourg-centre, et pour l'ensemble de la CC « Ill et Gersbach ». De nombreux Élus et Présidents d'Associations ont répondu à son invitation et ont apprécié les excellentes prestations de la Musique CONCORDIA et de la Chorale ARPEGE.



➔ Le 3 mars 2006  
Inauguration de l' « Expo-Habitat »

La neige qui, par son abondance, a obligé les organisateurs à reporter l'Expo au week-end suivant, n'avait pas empêché l'inauguration du vendredi soir, par le Président de la CRCI (Chambre Régionale du Commerce et de l'Industrie), en présence de nombreux officiels. Plus de 31 000 entrées ont été comptabilisées. Une fois de plus, et malgré les problèmes dus à la météo, l'Expo-Habitat a drainé les foules.



# La nature reprend toujours ses droits . . .

D'abord la neige du 4 au 8 mars . . .



Photo P. TEIGNE



Puis l'inondation le 9 mars . . .

